



ANIÈRES



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2022

TROISIÈME RAPPORT DE LA LÉGISLATURE 2020-2025



**MESDAMES LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES,
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,**

En application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nouvelle teneur dès le 1^{er} janvier 1985, j'ai l'honneur, avec mes Adjointes, de vous présenter et de soumettre à votre examen le troisième rapport administratif et financier de la période législative 2020-2025 sur l'activité des autorités municipales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ici toutes les personnes qui aident les autorités communales à remplir les tâches de plus en plus nombreuses et complexes dont elles ont la charge.

Pascal WASSMER
Maire



SOMMAIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022 **4**

Autorités communales	6
Séances du Conseil municipal	10
Administration communale	13
Fondations communales	14
Groupement intercommunal	27
État civil intercommunal	32
Corps constitués	34
Votations cantonales et fédérales	39
Population	41
École	42
Projets et réalisations	45
Entraide sociale	47
Autorisations de construire	48
Gestion des déchets	49
Manifestations communales	50
Mérite aniérois	53

FINANCES COMMUNALES 2022 **54**

Centimes additionnels communaux	56
Comptes du bilan	57
Comptes de fonctionnement	64
Tableaux financiers et rapport	71

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2022 **74**

Liste des sociétés	76
Rapports d'activités des sociétés	78



ANIÈRES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022



AUTORITÉS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

EXÉCUTIF

PASCAL WASSMER

Maire

Le Centre – dès le 01.06.2020

Dicastères: Finances, Assainissement, routes, sécurité, développement durable

Adjoint – 01.06.2015 - 31.05.2020

CM Le Centre – 19.02.2013 - 31.05.2015

CLAUDINE HENTSCH

Adjointe

Ensemble pour Anières

dès le 09.10.2019

Dicastères: Urbanisme

et constructions, Petite enfance

CM Ensemble pour Anières

01.06.2015 - 09.10.2019

PASCAL PÉCAUT

Adjoint

Plus que jamais Aniérois

dès le 01.06.2020

Dicastères: Sociale, culture et loisirs

CM Le Centre radical démocrate

chrétien – 01.06.1995 - 30.05.2007

CONSEIL MUNICIPAL

CORINNE ALHANKO-BAUER

Libéral – de 2009 à 2014

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

DENYSE BARBEZAT-FORNI

Anières différemment – de 2003 à 2015

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2015

STÉPHANIE BARON LEVRAT

Ensemble pour Anières

dès le 12.11.2019

MERET BLANC-ODERMATT

Libéral-Radical – dès le 01.01.2022

PIERRE-YVES DECHEVRENS

Le Centre radical démocrate-chrétien
de 2011 à 2015

Le Centre – dès le 01.06.2015

CAROLINE DOMBRE

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

PHILIPPE GAILLARD

Anières différemment – de 2011 à 2015

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2015

YVES GUBELMANN

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

NICOLE IMHOF

Le Centre – dès le 01.06.2020

GUY MUSY

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

ANITA PORDES

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

GIUSEPPE RICCIUTI

Libéral-Radical

01.06.2015 - 31.05.2020

et dès le 15.09.2020

JEAN-LUC RICHARDET

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

ALEXANDRE SOUCAS

Libéral-Radical – de 2016 à 2018

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

CLAIRE THIBAUT-BULLIARD

Libéral-Radical – dès le 08.10.2019

ONUR VON BURG

Ensemble pour Anières

dès le 01.01.2022

ERIC WEHRLI

Le Centre – dès le 01.06.2020



PRÉSIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2022

CORINNE ALHANKO-BAUER

Présidente jusqu'au 31.05.2022

YVES GUBELMANN

Vice-Président dès le 01.06.2022

ALEXANDRA PLANCHON

Secrétaire dès le 01.06.2022

GUY MUSY

Vice-Président jusqu'au 31.05.2022

Président dès le 01.06.2022

DOMINIQUE LAZZARELLI

Secrétaire jusqu'au 31.01.2022

ALEXANDRA DERUAZ

Secrétaire du 01.02 au 31.05.2022

COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

PLR = Parti Libéral-Radical
LC = Le Centre
EPA = Ensemble pour Anières

	PARTI	NOM ET PRÉNOM
FINANCES		
Présidence	EPA	RICHARDET Jean-Luc, jusqu'au 31.05.2022
	LC	WEHRLI Eric, dès le 01.06.2022
Vice-Présidence	LC	WEHRLI Eric, jusqu'au 31.05.2022
	PLR	BLANC-ODERMATT Meret, dès le 01.06.2022
Membres Exécutif: Pascal WASSMER	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	PLR	GUBELMANN Yves
	EPA	MUSY Guy
	PLR	RICCIUTI Giuseppe
	EPA	RICHARDET Jean-Luc
	EPA	SOUCAS Alexandre
	EPA	VON BURG Onur, membre dès le 12.01.2022
URBANISME ET CONSTRUCTIONS		
Présidence	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie, jusqu'au 31.05.2022
	PLR	GUBELMANN Yves, dès le 01.06.2022
Vice-Présidence	PLR	GUBELMANN Yves, du 12.04 au 31.05.2022
	EPA	RICHARDET Jean-Luc, dès le 01.06.2022
Membres Exécutif: Claudine HENTSCH	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
	EPA	GAILLARD Philippe
	LC	IMHOF Nicole
	PLR	PORDES Anita
	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire
	LC	WEHRLI Eric
ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Présidence	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves, jusqu'au 31.05.2022
	PLR	PORDES Anita, dès le 01.06.2022
Vice-Présidence	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire, jusqu'au 31.05.2022
	EPA	DOMBRE Caroline, dès le 01.06.2022



	PARTI	NOM ET PRÉNOM
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
	PLR	BLANC-ODERMATT Meret, membre dès le 01.01.2022
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	EPA	GAILLARD Philippe
	EPA	SOUCAS Alexandre
	LC	WEHRLI Eric

SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS

Présidence	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire, jusqu'au 31.05.2022
	EPA	DOMBRE Caroline, dès le 01.06.2022
Vice-Présidence	EPA	DOMBRE Caroline, jusqu'au 31.05.2022
	PLR	IMHOF Nicole, dès le 01.06.2022
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal PÉCAUT	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse, membre dès le 01.06.2022
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	EPA	MUSY Guy
	PLR	RICCIUTI Giuseppe
	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire
	EPA	VON BURG Onur

AD HOC « IMMEUBLE LE LÉMAN »

Présidence	EPA	RICHARDET Jean-Luc
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: Claudine HENTSCH	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire

SOUS-COMMISSION « URBANISME ET CONSTRUCTIONS » EN BÉZALEY

Présidence	PLR	PORDES Anita
Membres	EPA	RICHARDET Jean-Luc
Exécutif: Claudine HENTSCH	LC	WEHRLI Eric

AD HOC « BOURSES »

Présidence	PLR	GUBELMANN Yves
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: à définir	EPA	MUSY Guy

AD HOC « COHERAN » (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES)

Membres	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Exécutif: Pascal WASSMER Claudine HENTSCH Pascal PÉCAUT	LC	IMHOF Nicole
	PLR	PORDES Anita

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE COHERAN ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Culture, sports et loisirs	LC	IMHOF Nicole
Sécurité	PLR	JACQUIER Jérôme
Voirie et développement durable	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Sociale	EPA	MUSY Guy



NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	PARTI	NOM ET PRÉNOM
DÉLÉGUÉ AU FEU		
	EPA	SOUCAS Alexandre
DÉLÉGUÉ NOCTAMBUS		
	EPA	MUSY Guy
DÉLÉGUÉE COMMUNES-ÉCOLE		
	LC	IMFOF Nicole
DÉLÉGUÉES FONDATION LA T'ANIÈRES		
Bureau	EPA	DOMBRE Caroline
Fondation	LC	IMHOF Nicole
	PLR	PORDES Anita
DÉLÉGUÉE GROUPEMENT CRÈCHE INTERCOMMUNALE L'ÎLE AUX MÔMES		
	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
DÉLÉGUÉS FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT		
Membres	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
Exécutif: Claudine HENTSCH	PLR	RICCIUTI Giuseppe
	LC	WEHRLI Eric

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

En 2022, le Conseil municipal a siégé 9 fois. Vous trouverez ci-dessous le résumé des points clés traités lors de ses séances. Les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site internet de la Commune d'Anières www.anieres.ch sous la rubrique « Documents à télécharger » et « PVs CM Législature 2020 – 2025 ».



SÉANCE DU 24 JANVIER 2022

NOMINATIONS

Mme Meret BLANC-ODERMATT (PLR) et M. Onur VON BURG (EPA) ont tous deux prêté serment dans le cadre de leur prise de fonction au Conseil municipal. Mme Alexandra DERUAZ a été élue à l'unanimité nouvelle secrétaire du Conseil municipal pour la période du 1^{er} février au 31 mai 2022, en remplacement de Mme Dominique LAZZARELLI. Mme Alexandra PLANCHON a été élue secrétaire du Conseil municipal le 1^{er} juin 2022.

SÉANCE DU 22 MARS 2022

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 048

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 230'000 F en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du

Clos-les-Noyers. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 049

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de TTC 700 000 F en vue de la réalisation de la couverture de la terrasse, la construction d'un escalier et le remplacement des toiles solaires au restaurant « le Floris by Jean Eder » à l'immeuble Le Léman. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par majorité simple.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 050

Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 4 500 000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADI-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 051

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 50 000 F – Rubrique 5930.00.36380 « Subventions

à l'étranger ». Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

MOTION 2020-2025 – M – 004

« Pour l'acquisition d'une parcelle au bord du lac pour tous.les les Aniérois.es. »

Proposition présentée par les conseillers municipaux : Denyse BARBEZAT-FORNI, Stéphanie BARON LEVRAT, Caroline DOMBRE, Philippe GAILLARD, Onur VON BURG, Guy MUSY, Jean-Luc RICHARDET et Alexandre SOUCAS.

MOTION 2020-2025 – M – 005

« Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine. »

Proposition présentée par tous les groupes de la commune d'Anières composés des conseillers municipaux suivants : Yves GUBELMANN, Corinne ALHANKO-BAUER, Anita PORDES, Claire THIBAUT-BULLIARD, Meret BLANC-ODERMATT, Giuseppe RICCIUTI, Pierre-Yves DECHEVRENS, Nicole IMHOF, Eric WEHRLI, Denyse BARBEZAT-FORNI, Philippe GAILLARD, Stéphanie BARON LEVRAT, Alexandre SOUCAS, Caroline DOMBRE, Guy MUSY, Jean-Luc RICHARDET, Onur VON BURG.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

NOMINATIONS

M. Yves GUBELMANN a été élu à l'unanimité (moins l'abstention de l'intéressé) vice-président de la commission Urbanisme.



DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 052

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2015-2020 - D – 123 du 18 février 2020 – « Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal No 6327/30 et à charge de la parcelle No 6264/31 – Dossier G. Paley et Fils SA – Chemin des Avallons 13 à Anières ». Le Conseil municipal a voté favorablement à l'annulation de la délibération à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 053

Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la commune d'Anières et à charge de la parcelle No 6264/RF 31 – Copropriété représentée par la société Produsta SA – Chemin des Avallons 13 à Anières. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité qualifiée.

DÉLIBÉRATION 2022-2025 – D – 054

Cette délibération a été annulée.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 055

Proposition du Maire relative à la demande de LEOPARD SA de céder des droits à bâtir de la parcelle No 6269/RF 25 à la parcelle No 6270/RF 25 sises en la commune d'Anières, – Propriétés de la société LEOPARD SA situées en zone agricole de développement 5 – ainsi que la création d'une servitude de restriction au droit à bâtir au profit de la parcelle 6270 sur la parcelle 6269. La modification des servitudes de restriction au droit à bâtir grevant les parcelles 6269 et 6270, au profit de l'État de Genève et de la commune d'Anières. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité qualifiée.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

À l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour renvoyer les comptes de l'Exercice 2021 à la commission des Finances du mardi 26 avril 2022 pour analyse et préavis.

SÉANCE DU 10 MAI 2022

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 056

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 057

Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2021. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023

M. Guy MUSY (EPA), en qualité de Président du Conseil municipal

M. Yves GUBELMANN (PLR), en qualité de Vice-président du Conseil municipal

Mme Alexandra PLANCHON, en qualité de secrétaire du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 058

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 310 000 F destiné aux travaux d'aménagement de la place du Bas. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 059

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 - D – 031 du 22 juin 2021 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150 000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens ». Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 060

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540 000 F destiné aux travaux de réalisation d'une zone 30km/h à Chevrens. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-2025 – R – 007

Résolution du Conseil municipal relative à la nomination du premier lieutenant Fabrizio Maggiotto de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Anières au grade de capitaine dès le 1^{er} juillet 2022. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette résolution à l'unanimité.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 061

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2000 000 F à la réalisation du parking souterrain de la salle communale. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité simple.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 062

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7 500 000 F destiné à la réalisation des aménagements extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice – diverses parcelles. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 063

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183 994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – solde des travaux. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

**SÉANCE DU
18 OCTOBRE 2022****DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 064**

Proposition du Maire relative au règlement de l'aide sociale individuelle de la commune d'Anières – LC 02 515 (abroger le règlement relatif à l'aide sociale individuelle – LC 02 526 du 17 novembre 2022 et adopter le nouveau règlement LC 02 515). Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 065

Proposition du Maire relative au règlement du cimetière – LC 02 351 (approuver les modifications proposées). Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 066

Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » – Exercice 2021. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-2025 – R – 008

Résolution du Conseil municipal relative au projet de Plan Localisé de Quartier PLQ « Cortenaz » – N° 30137 du 07.06.2022 (annuler la résolution N° 2015 – 2020 – R013 du 19 juin 2018, préavis favorablement le projet de Plan Localisé de Quartier PLQ « Cortenaz » – N° 30137 du 07.06.2022 – Feuilles cadastrales Nos 28 – Parcelles Nos 6361 et dp5621 modifié, transmettre ce projet au Conseil d'État en vue d'engager la procédure d'adoption.). Le Conseil municipal a voté favorablement à cette résolution à l'unanimité.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET
2023 PAR M. LE MAIRE, PASCAL
WASSMER**

Ce projet de budget 2023, prudent et équilibré, présentait 17 948 240 F aux revenus, 17 895 412 F aux charges, soit un bénéfice de 52 828 F, fixant la production du centime à 504 230.-, au lieu de CHF 539 070.- annoncé par le département des finances. À l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour le renvoi du projet de budget 2023 à la commission des Finances du 8 novembre pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du 15 novembre 2022.

**SÉANCE DU
15 NOVEMBRE 2022****DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 067**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire en vue de l'élaboration du devis général de TTC 325 000 F pour l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573 / RF 29. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

**SÉANCE DU
13 DÉCEMBRE 2022****DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 068**

Proposition du Maire relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels pour 2023, fixé à 31 centimes et à l'autorisation accordée au maire d'emprunter jusqu'à concurrence de 8 089 837 F et de renouveler les emprunts en 2023. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 069

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 (70 %). Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité simple.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 070

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 414 100 F destiné au versement 2023 d'une contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 071

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 5 204 498 F destiné à des amortissements complémentaires sur divers crédits. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 072

Proposition du Maire relative à l'approbation des modifications du règlement du fonds « Aide en Suisse » - LC 02 512. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité simple.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 073

Proposition du Maire relative à l'approbation des modifications du règlement du fonds « Aide humanitaire » – LC 02 592. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité simple.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 074

Proposition du Maire relative à la radiation d'une servitude de distance et vue droite au profit de la parcelle N° 5270/feuille 29 sur la parcelle N° 5206/feuille 29, propriétés de la commune. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité qualifiée.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 075

Proposition du Maire relative à l'autorisation accordée au maire d'acquérir un immeuble, sis route d'Hermance 284, sur la parcelle N° 4885, avec les places de parking en PPE, pour un montant de TTC 10 690 000 F et à l'ouverture d'un crédit de TTC 10 690 000 F destiné à ladite acquisition. Le Conseil municipal a voté favorablement à cette proposition par une majorité qualifiée.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

En 2022, le personnel communal s'est acquitté de ses tâches, avec ses compétences respectives, à la plus grande satisfaction de l'Exécutif communal.

EFFECTIF AU 31.12.2022

ADMINISTRATION

Marcela APOTHELOZ

Communication – Informatique –
CMNet – Galerie d'Anières
(temps partiel à 60 %)

Christine BIZZOZERO

Réception et Poste

Marie CHAVAZ

Responsable Finances – P'tit Resto
(temps partiel à 80 %)

Sonia CRELIER

Réception et subventions
Jusqu'au 31.03.22
(temps partiel à 80 %)
Manifestations et subventions
Dès le 01.04.2022

Christèle DELEAVAL

Réception et Poste
Dès le 15.08.22
(temps partiel à 80 %)

Alexandra DERUAZ

Secrétaire générale

Lauriane GIREL

Réception et administration
Jusqu'au 30.04.22

Gloria KOUAME-TELEP

Réception et Poste
Dès le 01.06.22
(temps partiel à 70 % jusqu'au 31.10,
puis à 80 % dès le 01.11)

Dominique LAZZARELLI

Responsable administrative, secrétaire
du Conseil municipal
Jusqu'au 15.01.22

Alexandra PLANCHON

Responsable administrative, secrétaire
du Conseil municipal
Dès le 04.04.22

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Anne BOSSHARD

Responsable Urbanisme et projets

Mathieu DARDEL

Responsable domaine public
& environnement
Jusqu'au 31.03.22

Caroline DESTREZ

Assistante technico-administrative
Dès le 29.08.22
(temps partiel à 50 %)

Marc EUDIER

Urbanisme & environnement
Dès le 07.06.22
(temps partiel à 70 %)

Frédéric GRILLET

Spécialiste domaine public
& environnement
Dès le 01.10.22

Delphine MARECHAL

Assistante technico-administrative
Jusqu'au 31.07.22
(temps partiel à 60 %)

BÂTIMENTS & LOGISTIQUE

Danho ADIELOU

Concierge
Jusqu'au 30.04.22

Marco PULIDO

Responsable bâtiments & logistique

SERVICE PARCS & VOIRIE

Laurent HAON

Collaborateur Parcs & Voirie

Michaël KREBS

Collaborateur Parcs & Voirie

Olivier MEYER

Responsable service Parcs & Voirie
Dès le 14.03.22

Didier MOREL-VUILLIEZ

Collaborateur Parcs & Voirie

Milos MILOVANCEVIC

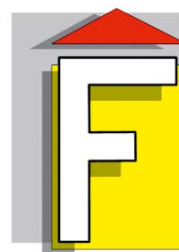
Patrouilleur scolaire

FONDACTIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Le Conseil de Fondation s'est réuni à deux reprises en 2022.



MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

- › Mme Claudine HENTSCH,
Présidente
- › M. Giuseppe RICCIUTI,
vice-Président

Membres :

- › M. Fabrice D'ORLANDO
- › M. André THIEVENT
- › M. Romano GUARISCO
- › Mme Corinne ROSSET BONVIN
- › Mme Dominique
DE SAINT-PIERRE
- › M. Eric WEHRLI
- › Mme Denyse BARBEZAT-FORNI
- › Mme Dominique LAZZARELLI,
secrétaire

LE 26 JANVIER 2022

CALCUL DE RENTABILITÉ

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH évoque les calculs de rentabilité au Conseil concernant le projet à Chevrens. Sur les deux calculs de rentabilité que Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH a fait faire, il convient de ramener des précisions qui correspondent aux règles de la FINMA. Cela permettra de prendre rendez-vous avec des institutions bancaires pour ouvrir une hypothèque car les taux hypothécaires sont actuellement bas.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH ajoute que M. André THIEVENT a déjà une bonne idée des bases hypothécaires fixes et variables à conclure en fonction de l'avancement par tranche pour ne pas avoir trop d'intérêts à payer. M. André THIEVENT propose même d'utiliser en premier lieu les fonds à disposition de la Fondation pour éviter de payer trop d'intérêts. Pour l'instant, la Fondation règle avec ses fonds propres.

AVANCEMENT DU PROJET

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH présente l'avancement du projet en donnant lecture d'une slide. À noter qu'il était proposé à l'époque d'installer un chauffage à pellets mais que la Fondation préférerait installer une pompe à chaleur.

M. Giuseppe RICCIUTI met en avant que les tuiles solaires sont plus efficaces et esthétiques mais plus coûteuses que des panneaux. Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH spécifie que des tuiles seraient posées sur les deux côtés du toit alors que des panneaux solaires ne seraient installés que sur un pan.

À la question de M. Eric WEHRLI qui aimerait connaître le nombre d'appartements, Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH répond qu'il y en aura neuf.

M. Romano GUARISCO soulève le problème de la pièce commune à l'étage qui ne peut pas être comptée dans le plan financier. Il convient de savoir si elle reste en dehors ou si elle est rattachée à un appartement.



Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH rapporte en avoir parlé à M. André THIEVENT qui a assuré que cela n'était pas important pour l'hypothèque.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH montre ensuite un nouveau planning. La volonté était de commencer les travaux au mois d'octobre ce qui ne sera en principe pas possible, car Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH a signé un contrat de bail avec le collectif jusqu'à la fin 2022. Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH avait discuté de ce point avec l'AMO et l'architecte qui avaient répondu positivement.

M. Romano GUARISCO indique que les six mois d'instruction durent dans la pratique de 9 à 12 mois, ce sans tenir compte des risques de recours.

En effet, le Conseil d'État de Genève souhaite rendre plus indépendant les fondations communales. Ce qui se traduit par :

- › Opposition aux rémunérations du capital de dotation aux communes fondatrices.
- › Les bénéfices générés par les activités d'une fondation immobilière de droit public doivent être entièrement réinvestis pour servir au but de la fondation.
- › Votes des décisions prises au sein du Conseil de Fondation seront confirmés par résolutions qui ne pourront pas faire l'objet d'un référendum.

Le Conseil municipal doit statuer s'il souhaite conserver la Fondation en la dotant d'une structure opérationnelle ou s'il souhaite dissoudre la fondation.

LE 30 NOVEMBRE 2022

VOTE DU BUDGET 2023

Le Conseil de Fondation a étudié le projet de budget 2023 et a voté favorablement ce budget.

DISCUSSION SUR L'AVENIR DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT D'ANIÈRES

Le Conseil de Fondation a pris connaissance des discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil municipal.

AVANCEMENT DU PROJET DE L'ANCIENNE FERME DE L'ASTURAL

Le chantier est arrêté avant la publication des appels d'offres pour le gros œuvre.

Claudine HENTSCH
Présidente du Conseil de Fondation



Berney Associés

Genève, le 6 juin 2023

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022 au Conseil de Fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, Anières

Audit

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, l'état du capital propre pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Comptabilité

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi genevoise sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Expertise & Conseil

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi genevoise sur l'administration des communes, à son règlement d'application et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Fiscalité

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Payroll

Page 1/3

Corporate finance



Berney Associés

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi genevoise sur l'administration des communes, à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » et aux normes d'audit suisses (NA-CH), permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation communale.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Berney Associés

Nous communiquons au Conseil de Fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse NA-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels.

Nous relevons à cet effet l'absence en 2022 d'une revue annuelle de l'ensemble des risques liés à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

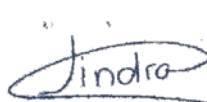
Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique qualifiée



Franco LUVISOTTO
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BA Signature électronique qualifiée



Caroline JINDRA
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels 2022 (bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, état du capital propre et annexe)

Page 3/3

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1006 Lausanne
Ch. de Roseneck 5
+41 58 234 91 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement**

Bilan au 31 décembre	2 0 2 2	2 0 2 1
	CHF	CHF
A c t i f		
Patrimoine financier		
Disponibilités	1'610'841.81	2'195'135.88
Actifs de régularisation	145.15	12'186.55
Immobilisations corporelles Patrimoine financier	3'064'576.58	2'560'310.60
	4'675'563.54	4'767'633.03
Total de l'actif	4'675'563.54	4'767'633.03
P a s s i f		
Capitaux de tiers		
Passifs de régularisation	11'867.10	70'737.80
	11'867.10	70'737.80
Capital propre		
Capital de dotation	5'100'000.00	5'100'000.00
Excédent du bilan	-436'303.56	-403'104.77
	4'663'696.44	4'696'895.23
Total du passif	4'675'563.54	4'767'633.03

**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement**

Compte de résultats de l'exercice	Budget	2 0 2 2	2 0 2 1
	CHF	CHF	CHF
Charges d'exploitation			
<i>Charges de personnel</i>			
Jetons de présence	8'000	8'618.75	14'812.50
Autres frais de personnel	1'000	0.00	0.00
	9'000	8'618.75	14'812.50
<i>Autres charges d'exploitation</i>			
Honoraires comptabilité et de révision	9'000	13'647.20	17'000.50
Honoraires de conseillers externes	5'000	0.00	1'755.50
Matériel de bureau, imprimés, port	1'000	410.40	1'284.50
	15'000	14'057.60	20'040.50
Total des charges d'exploitation	24'000	22'676.35	34'853.00
Revenus d'exploitation			
Revenus de transfert	0	8'000.00	4'000.00
Total des revenus d'exploitation	0	8'000.00	4'000.00
Résultat d'exploitation	-24'000	-14'676.35	-30'853.00
<i>Charges financières</i>			
Frais de banque	700	4'158.39	630.30
Frais de concours	0	0.00	107'700.00
Prestations de services & honoraires	85'000	6'462.00	70'262.75
Autre entretien courants des biens fonds	500	0.00	0.00
Honoraires AMO	60'000	0.00	0.00
Eau, Energie, combustible	5'000	-29.15	-444.70
Impôts	4'050	3'751.65	7'374.80
Primes d'assurances de choses	2'500	3'929.55	4'067.20
Honoraires juridiques	5'000	0.00	0.00
Autres entretiens courants des biens fonds	2'000	0.00	0.00
Autres charges financières	2'500	0.00	0.00
Frais de réception	0	250.00	7'237.77
	167'250	18'522.44	196'828.12
Résultat financier	-167'250	-18'522.44	-196'828.12
Résultat total du compte de résultats	-191'250	-33'198.79	-227'681.12



Fondation de la Commune d'Anières pour le logement

Tableau de flux de trésorerie	2 0 2 2
	CHF
Résultat total du compte de résultats	-33'198.79
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	12'041.40
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-58'870.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-80'028.09
- Achat des placements financiers et des immob. Corp. Du PF (It)	-504'265.98
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-504'265.98
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	0.00
Variations des liquidités	-584'294.07
Liquidités à court terme au 01.01	2'195'135.88
Liquidités à court terme au 31.12	1'610'841.81
Variations des liquidités	-584'294.07



**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement**

Etat du capital propre

Capitaux propres	Solde au 01.01.2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2022
Capital de dotation	5'100'000.00			5'100'000.00
Résultat annuel	(227'681.12)	(33'198.79)	227'681.12	(33'198.79)
Résultats cumulés des années précédentes	(175'423.65)	(227'681.12)		(403'104.77)
<i>Excédent / découvert du bilan</i>	<i>(403'104.77)</i>	<i>(260'879.91)</i>	<i>227'681.12</i>	<i>(436'303.56)</i>
Total capitaux propres	4'696'895.23	(260'879.91)	227'681.12	4'663'696.44



FONDATION LA T'ANIÈRES POUR LA PETITE ENFANCE



Rapport de la Fondation La T'Anières pour la petite enfance de l'année 2022 par Mme Caroline Dombre, membre du Bureau et du Conseil de Fondation.

Durant l'année 2022, le Conseil de Fondation de la T'Anières a siégé deux fois, le 6 avril et le 2 novembre.

Les membres et invités suivants ont assisté à ces séances : Claudine HENTSCH (présidente et représentante de l'Exécutif), Caroline DOMBRE (représentante du bureau et du Conseil Municipal), Anita PORDES (représentante du Conseil Municipal), Nicole IMHOF (représentante du Conseil Municipal), Frédéric CHAVE (représentant Pop et Poppa), Cindy BETTEX (éducatrice responsable), Fabienne GUERINEAU (éducatrice responsable), Chiara COLOMBO CLOCHÉ (représentante des parents), et Artemis RIAZI (représentante des parents).

Par ailleurs, au mois de novembre, le Conseil de Fondation a accueilli un nouveau membre, Mme Valérie CIRIOLO en tant que représentante du personnel de la T'Anières.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

En 2022, le total des charges est de 1025 KCHF dont 791 KCHF de coûts ressources humaines et 105 KCHF de loyer.

Les revenus ont été générés par :

- l les écolages versés par les parents : 220 KCHF;
- la subvention financière de la commune d'Anières : 693 KCHF;
- la subvention en nature de la commune d'Anières pour les loyers : 105 KCHF;
- Autres recettes : 7 KCHF.

La commune d'Anières qui est la fondatrice de la fondation a participé pour 78 % aux frais de la structure d'accueil (contre 57 % pour les crèches L'Ile aux Mômes du GIPEC).

Sur proposition du bureau et en accord avec l'Exécutif, le Conseil de Fondation a validé une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 de 5%. Cette légère augmentation permettra de couvrir l'indexation automatique des salaires.

LA VIE DE LA T'ANIÈRES

L'année 2022 a été marquée par un départ à la retraite fin juin, celui de Mme Christiane PETREMAND, fondatrice de

la T'Anières, déléguée à la petite enfance pour la commune et assurant les tâches de direction. Le Conseil de Fondation souhaite lui rendre hommage et la remercier chaleureusement pour son investissement dans la commune au service de la petite enfance. Mme Christiane PETREMAND a pris une retraite bien méritée après 50 années passées à oeuvrer à l'accueil des jeunes enfants. Des cinq Colosses à la T'Anières, elle aura su insuffler un esprit familial, veillant à l'âme et à l'identité de ces lieux, se portant garante d'une ambiance chaleureuse pour permettre aux enfants d'être accompagnés au mieux et de grandir sereinement. Ses actions et son travail ont toujours été portés par sa devise : mettre l'enfant au centre.

Ainsi, après une année scolaire 2021-2022 de transition, la co-direction de la T'Anières assurée par Mmes GUERINEAU et BETTEX a été pérennisée. Ce mode de fonctionnement donne pleine satisfaction.

Les familles ont exprimé leur enthousiasme et leur contentement par rapport à cette nouvelle équipe et à l'ambiance qui règne au sein de l'institution. Mme Petremand a pu passer le relais l'esprit confiant.



Du côté des inscriptions, les taux d'occupation de la T'Anières pour l'année civile 2022 ont été très bons :

- l L'espace de vie décloisonné (de 2 ans à l'entrée à l'école) a compté 57 enfants inscrits, pour un taux d'occupation moyen de 78 %.
- l La garderie des tout-petits (de 1 an à 2 ans) a accueilli 27 enfants avec un taux d'occupation moyen de 84,44 %.

Ainsi, c'est au total 72 enfants qui ont fréquenté La T'Anières sur l'année.

À noter que la T'Anières a accueilli plusieurs stagiaires dès la rentrée, pour des stages de 3 semaines à 2 mois. De cette manière, elle contribue activement à la formation des jeunes souhaitant se destiner aux métiers de la petite enfance. Un stagiaire de l'école des psychomotriciens a été accueilli pour un stage de longue durée et l'équipe a pu profiter de ses connaissances.

Finalement, un grand merci à toute l'équipe qui prend à cœur son travail et qui est toujours aussi dynamique ! Balades, activités en extérieur, chasse aux œufs, course d'école, fête des promotions, café-croissant avec les parents, fête de l'Escalade, fête de Noël : qu'il fait bon vivre à la T'Anières !



RAPPORT

de l'Organe de révision au Conseil de Fondation
de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** à Anières

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, le 29 mars 2023
LBO/TNU/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



Fondation La T'Anières pour la petite enfance
Anières

Page 1

BILAN

Au 31 décembre

2022
(en CHF)

2021
(en CHF)

ACTIF

ACTIF CIRCULANT

260'560.42

165'781.90

Liquidités

196'781.27

146'960.95

Débiteurs

14'011.10

11'048.85

Autres créances

1'140.05

7'772.10

Actifs transitoires

48'628.00

0.00

TOTAL DE L'ACTIF

260'560.42

165'781.90

PASSIF

DETTES A COURT TERME

250'560.42

155'781.90

Créanciers

0.00

1'117.80

Autres dettes

35'019.30

17'910.40

Commune d'Anières

166'156.07

92'625.35

Passifs transitoires

49'385.05

44'128.35

FONDS PROPRES

10'000.00

10'000.00

Capital initial

10'000.00

10'000.00

TOTAL DU PASSIF

260'560.42

165'781.90

Fondation La T'Anières pour la petite enfance
Anières

Page 2

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

2022

(en CHF)

2021

(en CHF)

PRODUITS

Taxes d'inscription	2'400.00	2'200.00
Ecolage	217'629.25	199'010.00
Subventions	804'267.73	760'378.65
Autres produits	739.50	1'332.94

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**1'025'036.48****962'921.59****CHARGES**

Charges de personnel	-791'834.10	-727'662.52
Charges animation, matériel et nourriture	-32'276.12	-32'109.62
Autres charges d'exploitation	-199'473.84	-202'599.75

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION**-1'023'584.06****-962'371.89**

Produits et charges financières	-430.27	-519.25
Produits et charges extraordinaires	0.00	0.00

RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS**1'022.15****30.45**

Impôts	-1'022.15	-30.45
--------	-----------	--------

RESULTAT DE L'EXERCICE**0.00****0.00**

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

CRÈCHE « L'ÎLE AUX MÔMES »

FAITS MARQUANTS

Durant l'année 2022, nous avons fêté la première bougie pour l'Île aux mômes Corsier et Vésenaz 2.

La Direction de l'Île aux mômes Vésenaz 1 a changé, nous accueillons depuis le 1^{er} mars 2023 Mme Anne PERNET. Avec son arrivée, la crèche va pouvoir repartir sur de nouveaux projets et regagner ainsi ses lettres de noblesse! Mme DOROTHÉE Niess a pris le poste de Directrice de Vésenaz 2 et Gaël BAERISWYL continue comme directeur à Corsier.

L'équipe cuisine/intendance s'est modifiée: Firkite, Nesrine et Thierry, le chef de cuisine, nous ont rejoints en 2022.

FORMATION

Comme vous le savez, l'Île aux mômes est une entreprise reconnue formatrice. Dans les trois sites, nous formons 8 apprentis (7 dans le domaine de la petite enfance et une AFP en cuisine), ainsi que des stagiaires venant des écoles professionnelles de Genève et Lausanne, mais également de France.

Nos portes sont également ouvertes aux stages obligatoires du Cycle d'orientation. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des adolescentes ayant fréquenté la crèche en tant qu'enfant! Nous collaborons également avec le chômage et la formation FO 18.

La finalité: former nos futurs collaborateurs et collaboratrices!

Groupelement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC).

LA PÉNURIE DE PERSONNEL, UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE.

En 2022, avec l'ouverture de 8 structures d'accueil de la petite enfance sur le canton, la pénurie de professionnels est une vraie réalité. Depuis plus de 15 ans, nous manquons d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance et le recrutement hors de nos frontières, ne suffit même plus à répondre aux besoins en personnel formé dans le canton.

Depuis des années, l'école ne forme pas assez de professionnels pour couvrir les besoins du terrain. Dans ce contexte, nous sommes régulièrement en situation très tendue pour répondre aux exigences de taux d'encadrement fixés par les normes cantonales et les équipes souffrent de cette situation.

Durant l'année 2022, nous avons dû organiser deux sessions de recrutement sous forme de « speed dating » afin de créer un pool de remplacement. Plus de 30 personnes ont pu bénéficier d'une convention de formation avec l'Île aux mômes. Largement insuffisant en période de maladie hivernale. Pour mémoire, environ 100 collaboratrices et collaborateurs travaillent au sein des crèches L'île aux Mômes pour accueillir 250 enfants par année.

Parmi les personnes engagées pour effectuer ces remplacements, la majorité n'a pas de formation spécifique dans le domaine de la petite enfance ou a un niveau d'études qui ne répond pas aux exigences cantonales (CAP petite enfance en France, par exemple).

Ce manque de personnel dans le domaine pose un vrai problème et nous sommes reconnaissants, envers les membres du bureau du GIPEC pour les actions qu'ils mènent afin de régler ce problème.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous permettent d'effectuer un travail de qualité au quotidien auprès des enfants et des familles.



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 14 mars 2023

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe

Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

GIPEC

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Actif circulant	1'100'696.66	1'305'559.68
Liquidités et titres	505'206.43	987'353.19
Comptes courants	571'123.22	-
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	24'367.01	318'206.49
Actif immobilisé	262'246.04	232'180.83
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	11'769.32	20'199.36
Mobilier	116'817.95	102'329.44
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	16'051.20	14'044.80
Agencements de cuisine	37'895.90	27'282.95
Matériel pédagogique	79'711.67	68'324.28
Total Actif	1'362'942.70	1'537'740.51

PASSIF	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Fonds étrangers à court terme	534'271.77	441'543.25
Fournisseurs	1'782.05	148'256.95
Créanciers - communes	4.05	4.05
Passifs transitoires	532'485.67	293'282.25
Fonds propres	828'670.93	1'096'197.26
Capital de dotation	655'400.00	655'400.00
Réserves	228'117.06	173'270.93
Résultat de l'exercice	- 54'846.13	267'526.33
Total Passif	1'362'942.70	1'537'740.51



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

GIPEC

Compte de résultat au 31 décembre 2022

	Comptes 31.12.2021	Budget 2022	Comptes 31.12.2022
Produits d'exploitation	4'385'917.98	5'570'885.00	5'570'885.02
Subventions des communes	4'385'917.98	5'570'885.00	5'570'885.00
Autres produits	-	-	0.02
Charges d'exploitation	4'440'206.46	5'570'403.00	5'302'861.04
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	3'651'377.25	4'651'681.00	4'356'129.61
Loyers et charges des immeubles	585'850.91	720'251.00	767'308.45
Mobiliers, matériels et informatique	52'936.99	-	90'049.75
Jetons de présence et frais de représentation	7'880.00	18'000.00	22'039.00
Frais d'animation et manifestations	10'292.80	1'400.00	1'132.90
Frais généraux d'administration	3'039.25	5'500.00	5'562.51
Honoraires	81'094.20	27'000.00	14'973.96
Amortissements	47'735.06	146'571.00	45'664.86
Résultat d'exploitation	- 54'288.48	482.00	268'023.98
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	557.65	482.00	497.65
Résultat financier	- 557.65	- 482.00	- 497.65
Résultat Net	- 54'846.13	-	267'526.33

Excédent de
chargesExcédent de
revenus

ÉTAT CIVIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

Anières • Choulex • Collonge-Bellerive • Cologny • Corsier • Gy • Hermance • Meinier • Vandœuvres



Rapport de l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil
« Campagne et rive gauche du Lac » par Mme Laurence GROSCLAUDE,
Officier de l'état civil, Responsable de l'arrondissement.

Pour les communes d'**Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres**, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2022 :

- › **2452** actes ont été délivrés
- › **332** personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar)
- › **112 DOSSIERS** de demande de mariage ont été déposés :
 - **46 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse
 - **49 DEMANDES** de fiancés de nationalités suisse et étrangère
 - **17 DEMANDES** de fiancés de nationalités étrangères
- › **203 CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE** dans une mairie de l'arrondissement
 - **108 MARIAGES** ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
 - **54 MARIAGES** ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
 - **41 MARIAGES** ont été célébrés par les magistrats communaux

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.



STATISTIQUES 2022/2021

	Naissances		Reconnaissances		Mariages (célébrations)		Partenariats au 30.06.22		Déclarations de nom*		Décès		Mandats pour cause d'incapacité***	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Anières	0	0	3	9	1	0	0	0	1	2	6	7	2	1
Choulex	0	0	2	1	5	3	0	0	2	0	2	0	0	0
Collonge-Bellerive	1	2	12	14	46	29	0	2	14	10	420	312	4	8
Cologny	1	0	11	18	60	60	0	0	4	5	34	43	5	5
Corsier	0	0	13	8	2	2	0	0	3	0	5	3	2	1
Gy	0	0	4	3	2	5	0	0	0	0	0	2	1	0
Hermance	0	0	3	0	21	17	0	0	0	1	19	8	0	0
Meinier	0	0	4	3	3	4	0	0	4	2	7	3	0	1
Vandœuvres	0	1	7	3	63	50	0	0	3	2	15	12	2	2
Autres**			9	11					3	5			2	1
TOTAL	2	3	68	70	203	170	0	2	34	27	508	390	18	19

* Déclarations de nom:

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou décès de l'époux/se
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe

** Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

*** Depuis le 1^{er} janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar). Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code civil suisse (CCS) concernant le mariage pour tous. Dès le 1^{er} juillet 2022 et l'entrée en vigueur du mariage pour tous, il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré en Suisse. Les couples peuvent uniquement opter pour le mariage. En 2022, 7 couples de même sexe ont célébré leur mariage dans l'une de nos mairies.

NATURALISATIONS

En 2022, 183 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2022, 13 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	13	2	Anières	0
Choulex	0	1	Choulex	0
Collonge-Bellerive	51	3	Collonge-Bellerive	4
Cologny	57	3	Cologny	2
Corsier	7	3	Corsier	0
Gy	0	1	Gy	0
Hermance	6	1	Hermance	0
Meinier	9	3	Meinier	0
Vandœuvres	21	2	Vandœuvres	7
TOTAL	164	19		13

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire

communal peut acquérir le droit de cité d'Anières.

En 2022, 182 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 279 personnes.

Pour mémoire, entre 2015 et 2022 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149	182
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279

CORPS CONSTITUÉS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Rapport d'activités 2022 des sapeurs-pompiers d'Anières par le Capitaine Fabrizio MAGGIOTTO.



En 2022, les Sapeurs-pompiers d'Anières ont comptabilisé 3226 heures effectuées, dont plus de la moitié (1712) rien qu'en exercices, cours et instructions diverses. Il est bon de signaler le temps investi dans l'entretien du matériel, des véhicules, des locaux, et la gestion administrative que requiert ce corps de sapeurs-pompiers.

Concernant les interventions (86 heures), il en ressort que l'engagement est principalement sollicité dans le cadre de la défense contre les insectes nuisibles (guêpes et frelons).

Afin de compléter ses effectifs, la Compagnie est toujours à la recherche de personnes souhaitant devenir sapeur-pompier. Les intéressé-e-s peuvent prendre contact avec le soussigné pour tout complément d'informations.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES – CP 11

Fabrizio MAGGIOTTO
Mathieu MILLET
Christophe CHAPOTAT
Dragan STOJANOVIC
Gilberto PINHO
Silvain BEUREUX
Michael KREBS
Manuel CORREIA
Achref RGUIAA
Yasin AKTUNC
Cyane ASCHERI
Johan BEUREUX
Leonel DIAS
Mateo MARELLO
Steve PANTET
Marco PULIDO
Céline RODRIGUES
Luca SCHMIDT
Joel SIMAO
Guillaume WOLF
Donato COPOLLA
Boris GRATRY



POLICE MUNICIPALE

Rapport administratif 2022 de la police municipale par Denis MÉGEVAND, Sergent-major, Chef de poste.



L'année 2022 fut marquée par un retour «à la normale» du quotidien, par l'abandon progressif des différentes mesures et contraintes liées à la pandémie du COVID-19. De ce fait et plus particulièrement, la présence de la police municipale lors de manifestations communales, des très nombreuses séances en présentiel a repris un rythme régulier.

Au niveau des ressources humaines de la police municipale, il n'y a pas eu de changement ou d'engagement de force supplémentaire. Toutefois, il est à relever les absences de longues durées d'une agente du contrôle du stationnement et de l'une des patrouilleuses scolaires de la commune de Collonge-Bellerive.

Il a fallu pallier à l'absence de la patrouilleuse scolaire par une présence accrue des agents (police municipale et contrôleur du stationnement), tâche chronophage qui a eu pour effet l'impossibilité d'assurer certaines missions. Toutefois, les missions essentielles au service de la population ont été assurées par les agents durant cette période.

Pour rappel, la police municipale est composée de 6 agents (un responsable, un adjoint et 4 appointés), 1,5 contrôleur du stationnement, 1 adjointe administrative. Cet effectif a la charge de 8 communes (Collonge-Bellerive, Anières, Corsier, Choulex, Gy, Hermance, Jussy et Meinier).

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la deuxième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Collonge-Bellerive, Anières, Corsier et Hermance). Ils sont engagés avec un taux d'activité de 50 % pour une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

Pour revenir sur les séances auxquelles la police municipale participe, elles contribuent au maintien des relations, des échanges d'information et de coordination avec les différents services communaux, cantonaux et autres. Ci-dessous une liste non exhaustive de ces dernières :

- › séance trimestrielle de coordination avec la police cantonale (POLCANT), les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et le service des affaires sociales;
- › séances hebdomadaires de coordination avec le poste de la Pallanterie (POLCANT);

- › séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (17 communes);
- › séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX) et responsables des polices municipales;
- › séances avec les différents services des communes partenaires;
- › séances de préparation pour l'encadrement de manifestations (communales et cantonales (marathon, triathlon, etc.)).



À ce sujet, a eu lieu sur le territoire du canton de Genève la 12^e conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce du 12 au 15 juin 2022. Cette conférence a nécessité un dispositif de sécurité de grande ampleur impliquant un grand nombre de partenaires (police, protection civile, logistique, TPG, Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU et armée).

Pour ce faire, les polices municipales ont pleinement participé à ce dispositif par le biais d'un arrêté du Conseil d'État qui passe ainsi les polices municipales sous commandement cantonal. Pendant la durée de la conférence, un effectif minimum de la police municipale de Collonge-Bellerive a été maintenu afin d'assurer les réquisitions sur les communes partenaires.

Au mois de septembre, les autorités communales de Gy et Jussy ont organisé un « café-police » à l'attention de ses habitants afin de répondre et échanger sur leurs diverses préoccupations en matière de sécurité, d'incivilités et autres sujets pouvant les interpeller.

Les agents de la police municipale en collaboration avec la police cantonale de la Pallanterie ainsi que les gardes-ruraux des 7 communes de Seymaz région ont participé activement à cet événement.

Ce concept vient d'Amérique du Nord qui existe aujourd'hui sur la commune de la Ville de Genève et à Crans-Montana en Valais, depuis plus de 5 ans. Il permet à chacun d'évoquer certains problèmes du quotidien sans le caractère formel d'un poste de police.

Il faut souligner que la collaboration avec le poste de la Pallanterie est toujours excellente. Elle permet des synergies communes telles que l'organisation de contrôles de circulation sur les différents chemins et routes interdits à la circulation routière sur les communes, l'encadrement lors de manifestations communales, etc.

Hormis les tâches spécifiées dans la loi sur la police municipale et son règlement d'application, les agents en effectuent d'autres, probablement peu connues de la population. En voici certaines :

- › transport de chiens (propriétaire introuvable ou injoignable) à la fourrière cantonale à Collex ;
- › mise en place et suivi administratif d'un radar pédagogique (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- › contrôle et suivi de la taille des haies ;
- › transport des objets trouvés au Service cantonal des objets trouvés à Rive ;
- › acheminement d'animaux morts (chats, fouines, etc.) au Centre intercommunal des déchets carnés à Carouge ;
- › enlèvement d'épaves vélos sur la voie publique ;
- › mise en place de l'affichage officiel sur les différents emplacements (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- › gestion dans la mesure du possible des conflits de voisinage ;
- › transfert des plaques d'immatriculation perdues à l'Office cantonal des véhicules ;
- › contrôle de vie pour valider un certificat de vie ;
- › mise en place d'un dispositif de signalisation routière dans le cadre de manifestations communales (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- › aide à la remise en place du bétail dans l'enclos lors de fuite.

Durant l'année 2022, **9749 amendes** d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont **5336** sur Collonge-Bellerive, **658** sur Anières, **446** sur Choulex, **582** sur Corsier, **151** sur Gy, **2013** sur Hermance, **149** sur Jussy et **414** sur Meinier. À relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement **2871** amendes d'ordre.

En début de chaque année, l'intégralité du produit des amendes d'ordre est versée aux communes partenaires en fonction du lieu de l'infraction. À noter que l'encaissement du produit de ces dernières peut s'étendre sur plusieurs années à l'instar des impôts cantonaux et communaux.

En chiffres, cela représente :

- › **CHF 26 380 F** pour Anières,
- › **CHF 24 760 F** pour Choulex,
- › **CHF 23 880 F** pour Meinier,
- › **CHF 77 433 F** pour Hermance,
- › **CHF 5940 F** pour Gy,
- › **CHF 24 310 F** pour Corsier,
- › **CHF 7160 F** pour Jussy,
- › **CHF 231 360 F** pour Collonge-Bellerive.

Police municipale
Chemin du Vieux-Vésenaz 35
1222 Vésenaz
T 022 752 52 52
apm@collonge-bellerive.ch

La réception est ouverte au public du
lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.



PROTECTION CIVILE

Rapport Annuel ORPC Lac 2022.



ENGAGEMENT DE LA PROTECTION CIVILE (PCI)

La protection civile peut être convoquée pour divers types d'interventions, et en particulier, en cas d'événement majeur, de catastrophe ou de situation d'urgence, comme nous l'avons vécu ces dernières années. Elle peut être engagée aussi, dans le cadre des cours de répétition, pour :

- › prévenir, par des mesures visant à empêcher ou réduire des dommages;
- › effectuer des travaux de remise en état après des événements dommageables;
- › renforcer les interventions en faveur de la collectivité.

BASES LÉGALES

- › Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1);
- › ordonnance sur la protection civile (OPCi; RS 520.11);
- › nos statuts signés par les autorités communales.

NOTRE ORGANISATION

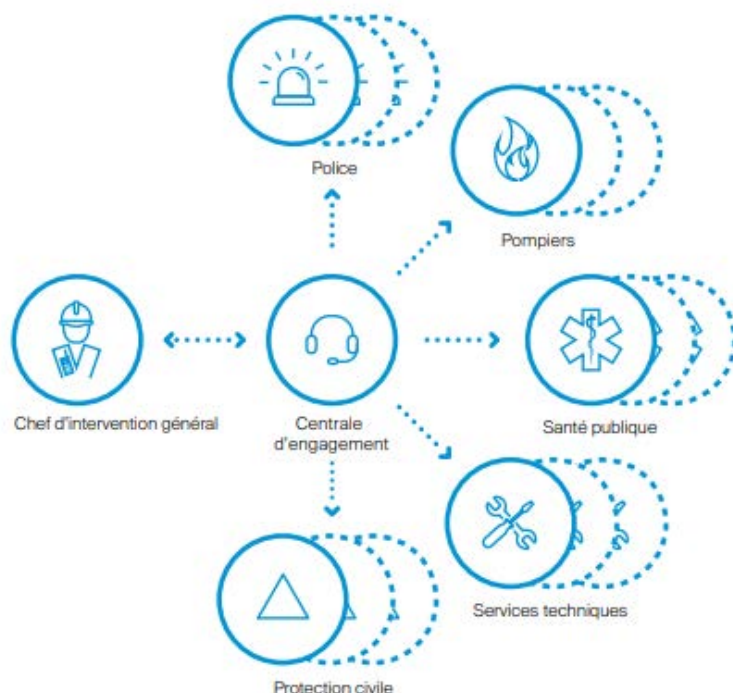
La PCi reflète le fédéralisme et la réglementation au niveau de la Confédération, du canton et des communes.

La Confédération émet des prescriptions légales, soutient les cantons et assume certaines tâches, notamment dans les domaines de la coordination et de la formation ou des systèmes d'alarme et de communication.

Le Canton de Genève, via l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) est responsable de l'organisation, de la formation, de la préparation et de l'intervention de la PCi.

Les communes faisant partie de l'ORPC Lac assurent son fonctionnement.

Nous avons la taille d'une petite compagnie, avec nos propres services de logistique, d'assistance, d'aide à la conduite, de protection des biens

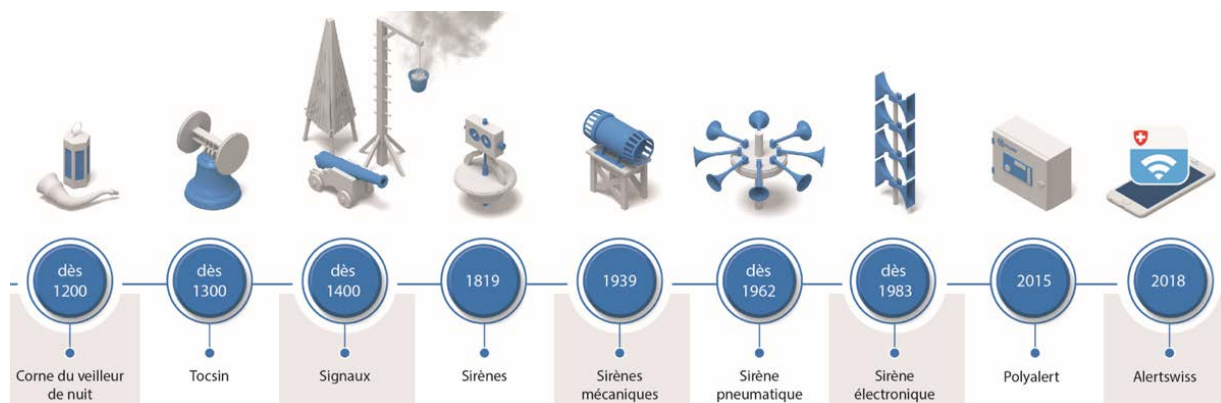


culturels et d'appui, placés sous la conduite d'un commandant de compagnie et de son état-major. Suite à l'entrée en vigueur de la loi LPPCi, le 01.01.2021, notre effectif a diminué d'environ 30 %, pour un nombre de 120 membres.

NOS ACTIVITÉS EN 2022 – UN SEMBLANT DE RETOUR À LA NORMALITÉ

Nous avons démarré l'année dans la suite de la lutte contre la pandémie Covid-19, étant engagés du 4 janvier au 13 février 2022, ce qui a constitué la troisième convocation à l'échelle nationale, cette fois-ci limitée au 31.03.2022. L'effectif était de 20 personnes/jour pour couvrir des travaux de soutien logistique au centre de vaccination M3, route de Chêne, et dans les cliniques et permanences d'Onex et de Plainpalais. Plus de 500 jours de travail ont été effectués.

L'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) amorçait une détente des mesures de protection quelques semaines après. Son dernier rapport du 06.10.2022 recommandait la vaccination de rappel, en priorité pour les personnes vulnérables et aux professionnels de la santé.



ALARME : TEST ANNUEL

Le 2 février 2022, déclenchement général via la Centrale d'engagement et l'application AlertSwiss, téléchargeable sur smartphone, qui rassemble les principales informations sur les événements qui surviennent en Suisse. Tout le dispositif de l'ORPC Lac a bien fonctionné, à l'exception de la sirène placée sur la Mairie d'Anières, en raison de son inactivation à cause de la réfection complète du bâtiment.

DÉBUT DU CONFLIT EN UKRAINE

Lancement d'une pré-alarme dès le début du conflit le 20 février, suivie de l'opération «Hospitium» le 5 mars, pour prendre des mesures de mise à l'abri, d'accueil des réfugiés et déclencher différentes planifications y compris la protection atomique et radiologique.

La PCi a été convoquée par le Conseil fédéral pour soutenir l'hébergement d'urgence des réfugiés.

Mise à disposition d'une feuille d'information consultable sur le site internet de l'OFPP (actualisée en fonction de l'évolution de la situation):



TRAVAUX AU VALLON D'HERMANCE

www.vallonhermance.net

Retour dans ce cadre naturel sur Conseil d'un membre de la Fondation du Vallon pour une remise en état du sentier à différents endroits, la pose d'une barrière en amont et la suppression du fil barbelé dans diverses parcelles.



COURS DE RÉPÉTITION EN FÉVRIER, AVRIL, JUIN ET OCTOBRE 2022

Pour des travaux tels que: inspection et entretien d'abris publics; contrôle d'abris privés à Anières; mise à jour des concepts opérationnels d'intervention en matière nucléaire, radiologique, biologique et chimique; révision du concept de sauvegarde des biens culturels et inventaire par catégorie d'importance; révision du matériel de production de courant.



POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE

Préparation d'un concept opérationnel pour ce type de lieu polyvalent, servant à accueillir la population touchée en cas d'événement ou risque majeur, tel que black-out.

Le Conseil fédéral a lancé une campagne sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas ».



ESCALADE

Intervention en faveur de la collectivité, le samedi 3 décembre pour sécuriser le parcours du Walking au centre-ville, avec une participation de plus de 7000 marcheurs/ses.

RÉFORME DE LA PCI

Réforme relancée suite au rapport de la cour des comptes pour réduire le nombre d'organisations PCi, clarifier les activités et assurer une gouvernance adéquate. Toutes ces recommandations ont été acceptées par l'OCPPAM et l'Association des Communes Genevoises (ACG) pour une mise en place vers 2024.

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, contacter le Commandant **Erwin Leitner** à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac:
Chemin des Rayes 3
CP 231
1222 Vézenaz
T 022 840 44 98
orpclac@collonge-bellerive.ch

VOTATIONS CANTONALES ET FÉDÉRALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022



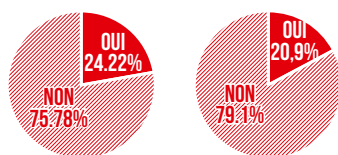
Retrouvez plus d'informations et statistiques
sur les votations 2022 sur <https://www.ge.ch/votations/>

13 FÉVRIER 2022

Taux de participation canton GE: 40.70 % / Anières: 52.89 %
Electeurs aniérois inscrits: 1333

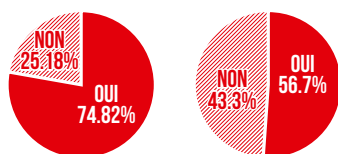
OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1: Initiative Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine
Acceptez-vous l'initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » ?



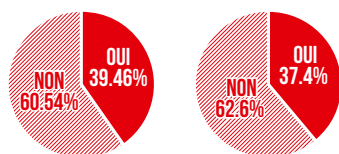
canton de Genève sur le plan national

Objet n°2: Initiative Oui à la protection contre la publicité pour le tabac
Acceptez-vous l'initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » ?



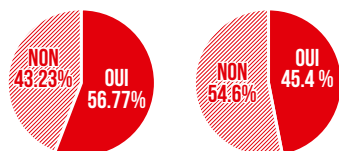
canton de Genève sur le plan national

Objet n°3: Loi sur les droits de timbre
Acceptez-vous la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) ?



canton de Genève sur le plan national

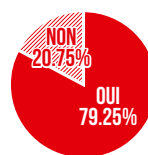
Objet n°4: Loi sur un train de mesure en faveur des médias
Acceptez-vous la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias ?



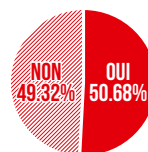
canton de Genève sur le plan national

OBJETS CANTONAUX

Objet n°1: Loi Cst 12895 développement des réseaux thermiques structurants
Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Développement des réseaux thermiques structurants) du 3 septembre 2021 ?



Objet n°2: Loi 12752 pour la priorité du logement aux habitants du canton de Genève
Acceptez-vous la loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (Pour la priorité du logement aux habitants du canton de Genève) du 2 juillet 2021 ?



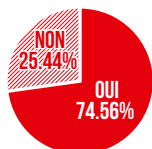


15 MAI 2022

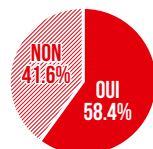
Taux de participation canton GE: **40.81 %** / Anières: **53.98 %**
 Electeurs aniérois inscrits: **1345**

OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1: Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques
 Acceptez-vous la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)?

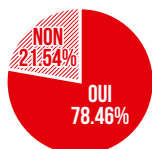


canton de Genève

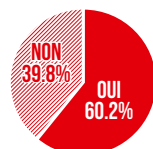


sur le plan national

Objet n°2: Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules
 Acceptez-vous la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)?



canton de Genève

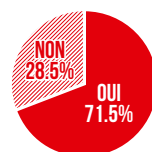


sur le plan national

Objet n°3: Arrêté de développement de l'acquis de Schengen
 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen)?



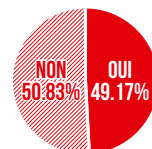
canton de Genève



sur le plan national

OBJET CANTONAL

Loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP)
 Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) du 12 novembre 2021?

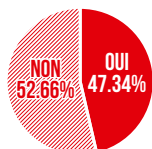


25 SEPTEMBRE 2022

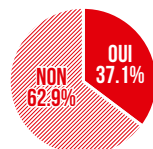
Taux de participation canton GE: **47.50 %** / Anières: **58.76 %**
 Electeurs aniérois inscrits: **1353**

OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1: Initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse»
 Acceptez-vous l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)»?

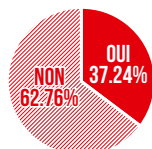


canton de Genève

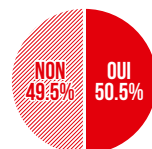


sur le plan national

Objet n°3: Modification loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)
 Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)?

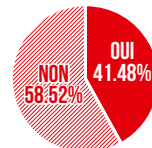


canton de Genève

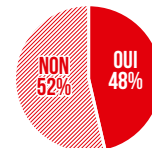


sur le plan national

Objet n°4: Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)
 Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)?

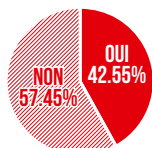


canton de Genève

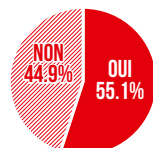


sur le plan national

Objet n°2: Financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA
 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA?



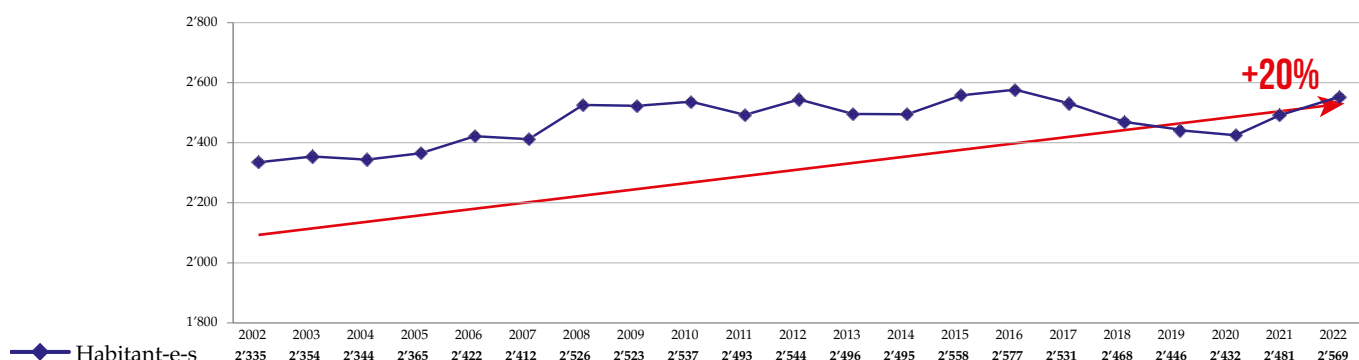
canton de Genève



sur le plan national

POPULATION

Surface totale, en hectare (source: DIT)	386
Population résidente, nombre d'habitants à fin 2022	2569
Date de création	1858
Densité (habitants au km ²), situation à fin 2022	698

PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE SUR 20 ANS SITUATION 31.12.2022

RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR ZONE

Zone	2021			2022		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Anières – lac	378	399	777	402	429	831
Anières – Hutins	291	291	582	279	281	560
Chevrens	61	74	135	61	81	142
Anières – douane	174	116	290	188	147	335
Anières – village	335	362	697	331	370	701
ANIÈRES	1239	1242	2481	1261	1308	2569

Source: Office cantonal de la statistique – Statistique cantonale de la population

ÉCOLE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

Établissement Anières – Corsier – Hermance – Gy – Jussy – Presinge
 Mme Adèle DI BRUNO, Directrice
 Mme Sylvie ROCHAT, Maîtresse adjointe à la direction de l'établissement
 Mme Alexandra KOBEL, Responsable classes d'accueil et liens avec les
 foyers HG

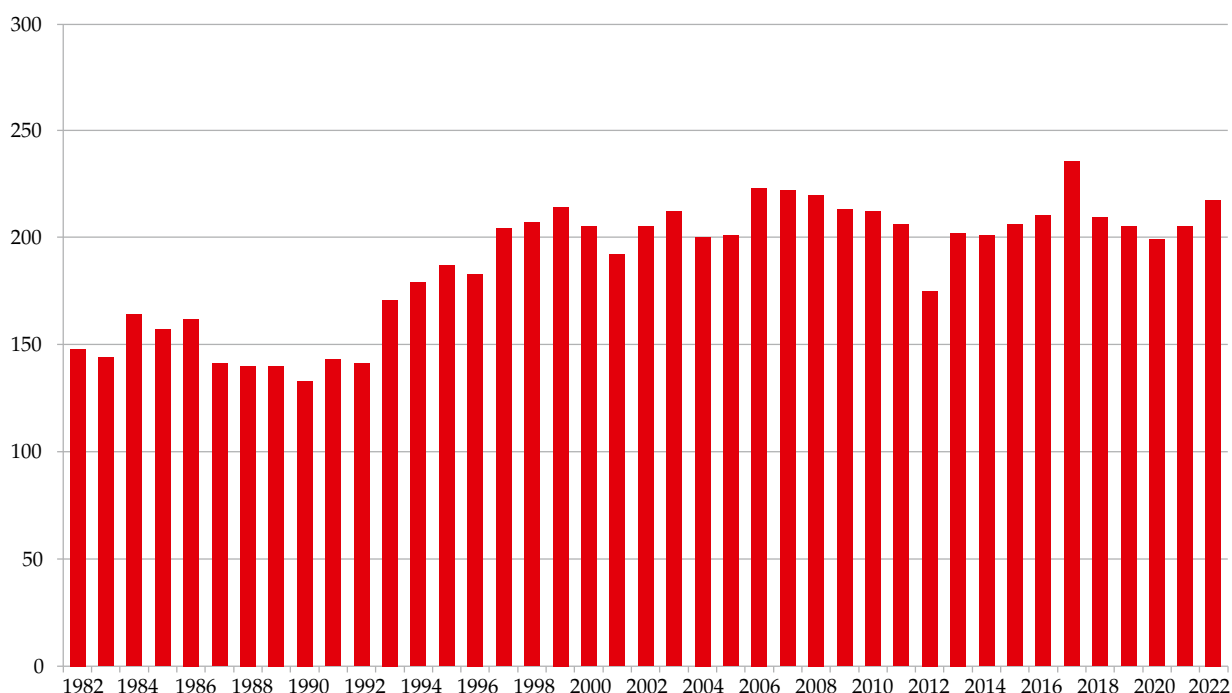
**L'EFFECTIF DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2022 ÉTAIT DE 219 ÉLÈVES
 DONT VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA RÉPARTITION.**

Classe de	Degré	Filles	Garçons	Genevois	Confédérés	Étrangers	Total
M. GIARDINI	1P	2	5	2	1	4	7
	2P	6	11	3	2	12	17
P. MOCELLIN	1P	7	12	9	1	9	19
C. VERICAT	2P	6	3	4	0	5	9
	3P	4	10	4	1	9	14
C. BACH	3P	5	9	7	1	6	14
	4P	4	3	3	1	3	7
C. HARRISON	4P	12	7	7	4	8	19
S. ROCHAT	5P	11	9	10	5	5	20
I. CABRAL	6P	8	15	11	4	8	23
A. PSAROFAGHIS	6P	2	4	2	1	3	6
	7P	10	7	11	0	6	17
P. TEREYGEOL FLEURY	7P	8	4	8	0	4	12
	8P	7	4	5	4	2	11
I. GUETTIR	8P	12	12	4	9	11	24

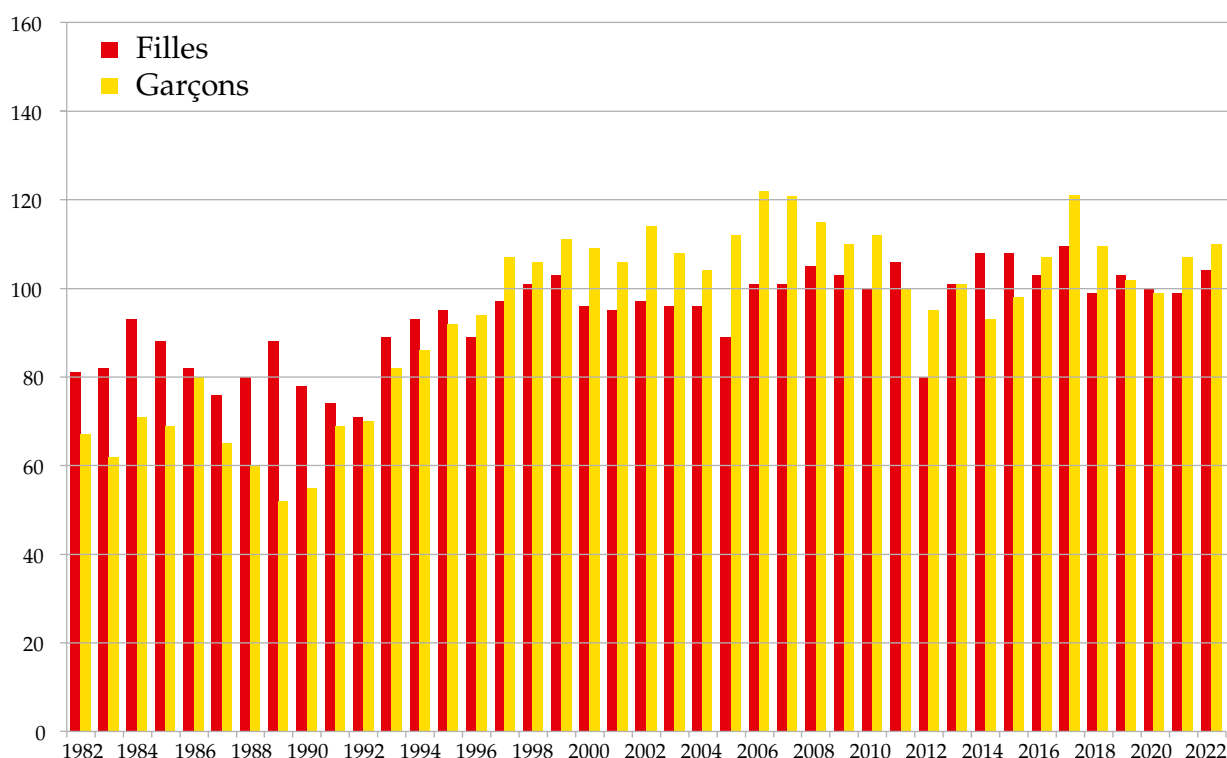
TOTAUX EN NOMBRE	104	115	90	34	95	219
TOTAUX EN POURCENTAGE	47,49 %	52,51 %	41,10 %	15,53 %	43,38 %	

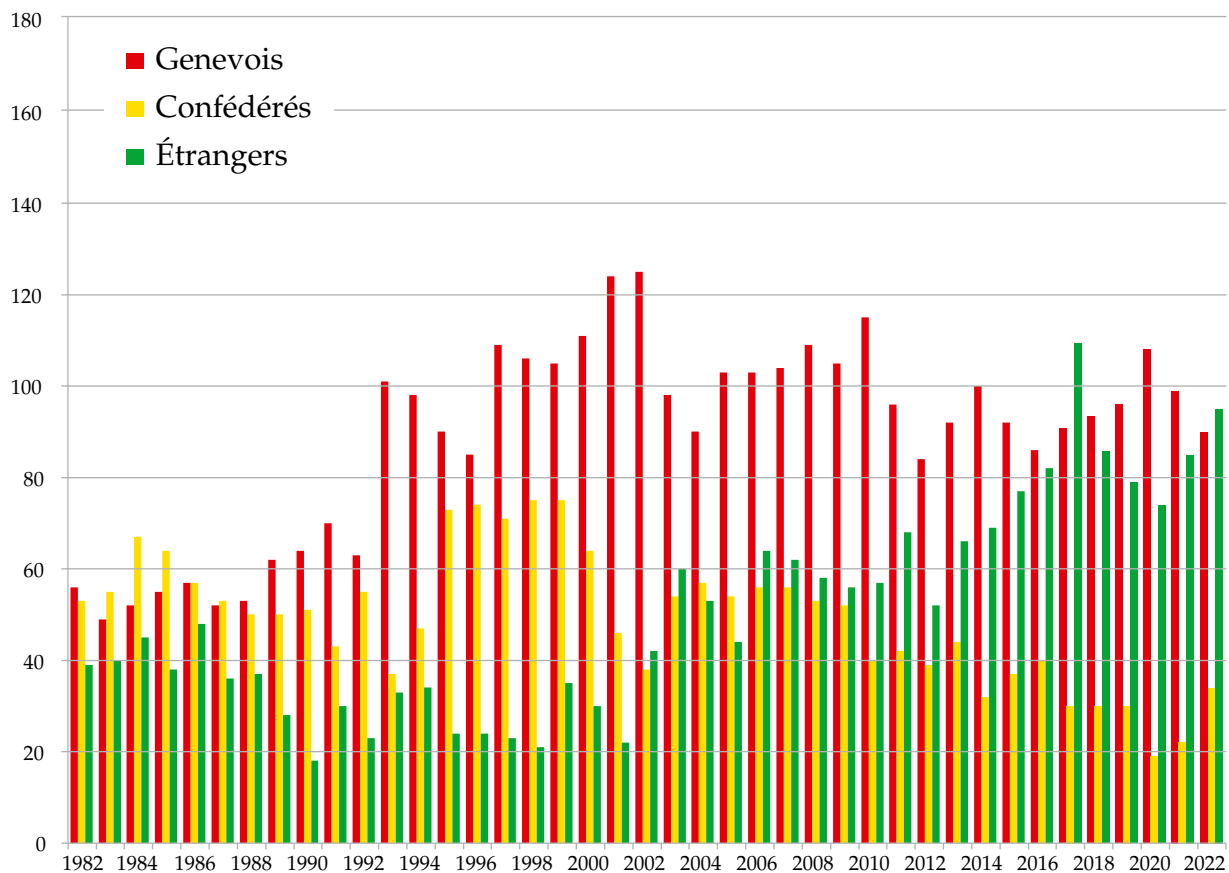
Ces données incluent les élèves en classe d'accueil.
 Au 31.12, il y avait 12 élèves dans la classe de
 Mme A. KOBEL (dont 5 qui avaient une 2^e scolarité
 à temps partiel dans un autre établissement scolaire)
 et 7 élèves dans la classe de Mme J. MUSY FLÜCK.

PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1982 À 2022



NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1982 À 2022



**NOMBRE D'ÉLÈVES GENEVOIS/CONFÉDÉRÉS/ÉTRANGERS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1982 À 2022**

PROJETS ET RÉALISATIONS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Suite au déménagement de l'administration communale dans son bâtiment provisoire et au démarrage des travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie et de la filiale postale en 2021, l'année 2022 fut principalement consacrée aux travaux de maçonnerie intérieure et à la pose de fenêtres, portes-fenêtres et bardages sur les façades extérieures. S'en sont suivis les travaux de second-œuvre, la réfection complète de la toiture ainsi que l'ajout de panneaux photovoltaïques jusqu'en fin d'année, visant une fin de chantier à fin février 2023.



CONSTRUCTION DU PARKING SOUTERRAIN

En parallèle de la rénovation de la Mairie, les travaux de construction du parking souterrain derrière la salle communale ont bien avancé. Après une phase dédiée aux travaux de prépa-

ratoires de déviation et d'adaptation de l'ensemble des réseaux d'assainissement, l'entreprise mandatée s'est attelée à la phase de gros-œuvre, notamment au terrassement ainsi qu'à

la pose de dalles et de murs en béton qui permettront de créer en surface une nouvelle place pour le village.





NOM DES PLACES

À la suite des travaux de rénovation de la Mairie et de création du parking souterrain, l'espace public en surface bénéficiera d'une transformation significative, donnant une toute nouvelle dynamique au village. Deux nouveaux espaces vont être créés : la place du haut et le jardin de la Mairie situé à l'arrière du local des pompiers.

La commune d'Anières a lancé une démarche participative en demandant aux habitantes et aux habitants d'Anières de proposer des noms pour ces nouveaux emplacements au moyen d'un sondage en ligne. La Commune a reçu une dizaine de propositions qui ont été étudiées par la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable avant d'être soumises au Conseil municipal.

RÉNOVATION DES IMMEUBLES 44-50 CHEMIN DES AVALLONS

La rénovation des 24 appartements ainsi que l'isolation extérieure des bâtiments situés au 44-50 chemin des Avallons ont pris fin courant 2022 après environ 3 ans de travaux. Le plan localisé de quartier de la parcelle est toujours en cours.



RÉALISATION DE LA ZONE 30 KM/H À CHEVRENS

Les travaux d'aménagement d'une zone 30 km/h dans le hameau de Chevrens visant à modérer le trafic ont débuté en octobre avec la réalisation des infrastructures de génie civil et les éléments de trottoirs. La dernière phase, reprendra au printemps 2023, donnant lieu à la mise en service de ladite zone 30km/h avec la mise en œuvre des enrobés bitumineux de la route.

ENTRAIDE SOCIALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS CHIFFRES CLÉS 2022

Rubriques	Montants (en CHF)
FORMATION	
Participation au GIAP	320 344
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	
Culture	102 100
Sports	91 825
Loisirs	45 000
SANTE	
Services de sauvetage	10 750
SÉCURITÉ SOCIALE	
Crèches et garderies	1 551 041
Aide sociale Suisse et étranger	481 366
Assistance	67 127
TRANSPORTS	
Trafic d'agglomération	73 472
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	
Protection environnement	10 000
TOTAL	2 753 025

Les montants précités ne sont pas exhaustifs ; il s'agit d'une sélection de chiffres clés.

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

En 2022, le total des requêtes d'autorisation de construire sur la commune d'Anières s'élevait à :

78
déposées

54
autorisées

La majorité des demandes portaient sur les objets suivants :

- 1 Construction d'une ou plusieurs habitations
- 1 Rénovation, transformation ou agrandissement d'une habitation
- 1 Démolition d'une habitation ou d'un bâtiment de peu d'importance
- 1 Changement de système énergétique
- 1 Constructions et aménagements extérieurs
- 1 Diverses constructions liées à l'accès au lac
- 1 Développement de la Commune (parking souterrain, aménagements extérieurs, réseau de chauffage à distance, zone 30 km/h)



GESTION DES DÉCHETS

Les Communes de Corsier, Hermance et Anières (CoHerAn) ont décidé de conclure ensemble un contrat relatif à la collecte et au transport de leurs déchets tant en porte-à-porte que pour ceux collectés dans les points de récupération sur leurs territoires communaux, ainsi que le nettoyage et l'entretien des points de récupération. Les Communes ont lancé ensemble un marché public afin de confier cette tâche communale à un prestataire externe ou un consortium de prestataires externes.

Dans le cadre du nouveau plan de gestion des déchets, adopté par le Conseil d'État le 23 juin 2022, la tolérance communale en matière de levée des déchets urbains des entreprises va être supprimée. La commune d'Anières travaille au règlement d'application de ce nouveau plan afin qu'il soit mis en place. Par tolérance communale, l'on entend la gratuité offerte historiquement aux entreprises par certaines

communes pour la levée des déchets urbains. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets du 1^{er} janvier 2019.

Il y a d'importants enjeux économiques et écologiques derrière cette thématique et l'effort de réduction de nos déchets passe par une réduction de la production de ces déchets et leur tri rigoureux.

STATISTIQUES DE TRI SUR LA COMMUNE D'ANIÈRES EN 2022

	Volume (en tonnes)	Coût des levées (en CHF)	Coût de traitement (en CHF)
Ordures ménagères	645,9	98 205,60	161 527,75
Papier & carton	114,7	23 224,40	4 683,30
Déchets de jardin	502,0	53 527,20	138 561,30
Déchets de cuisine	10,6	5 493,50	1 844,55
Verre	81,3	11 889,00	-
PET	7,4	3 812,40	1 722,50
Alu & fer blanc	4,1	3 470,37	249,20
Déchets spéciaux mélangés	1,5	4 523,38	-

MANIFESTATIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

Ci-après un résumé des principales manifestations communales ayant eu lieu en 2022. Vous trouverez davantage de manifestations dans le journal Côté Anières et pourrez visionner toutes les photos sur le site anieres.ch dans les galeries photos respectives.



VŒUX DU MAIRE

7 AVRIL

La cérémonie des vœux du Maire ayant été annulée deux ans de suite à cause de la pandémie, Monsieur le Maire, Pascal WASSMER, a tenu cette fois à inviter toute la population.

La cérémonie des vœux s'est déroulée le jeudi 7 avril à la salle communale, en présence des autorités communales, des responsables des sociétés, groupements communaux et institutions, des représentants des églises, des responsables de la sécurité, des nouveaux habitants et naturalisés et des habitantes et habitants qui y étaient également conviés.

L'occasion de réunir toutes celles et ceux qui font vivre Anières et de les remercier.

M. Pascal WASSMER a félicité les nouveaux titulaires de la nationalité genevoise et suisse ayant choisi Anières pour marquer leur attachement à notre belle commune. Enfin, il s'est adressé aux jeunes et nouveaux citoyens qui atteignaient leur majorité civique en

2022, en leur rappelant leurs droits politiques, à savoir le droit de voter et d'élire, ainsi que leur rôle clé dans la société.

Ce fut une belle occasion de partager un moment convivial autour d'un verre dans une ambiance « jazzy ».





VOGUE D'ANIÈRES

25 JUIN

Dès le matin, un petit marché de produits locaux installé sous le préau couvert avait vu arriver les premiers visiteurs. Bon nombre de sociétés communales avaient tenu un stand pour l'occasion, proposant différentes spécialités culinaires préparées par leurs soins. Bien entendu, les vignerons aniérois étaient également de la partie et ont pu proposer leurs vins. Les associations sportives avaient quant à elles proposé des activités sportives et tournois. Enfin, les aniérois se sont vu proposer des spectacles et concerts, des ateliers créatifs et artistiques, des tours à vélo originaux, ou encore des démonstrations d'extinction de feu par les Pompiers.



Un stand « Commune évolution... » était à disposition de la population pour échanger autour des divers projets de construction et chantiers communaux. Enfin, la soirée s'est poursuivie sur la piste de danse. Cette fête, chapeautée par les sociétés communales et soutenue par les différents services de la Mairie, fut une belle réussite.

FÊTE DES PROMOTIONS

1^{ER} JUILLET



Dans le cadre du projet « Je te fais signe » initié en mars 2022, tous les enfants de l'école d'Anières avaient appris à signer la chanson de Marie Myriam en vue de la fête des promotions du vendredi 1^{er} juillet. Après avoir bénéficié d'une sensibilisation de deux périodes de 45 minutes par l'association S5, les élèves avaient ensuite signé cette belle chanson en collaboration avec les enfants du Centre d'hébergement collectif d'Anières (CHC) qui avaient déjà suivi un apprentissage régulier de la langue des signes.

Pour animer cette journée, l'Association des parents d'élèves de l'école d'Anières avait organisé la traditionnelle « Pêche aux canards ». Sans compter les animations proposées par la Mairie, telles que de la grimpe sur un cocotier ou encore du surf, comme à la mer.

FÊTE NATIONALE

1^{ER} AOÛT

La soirée a débuté avec des animations et une buvette à disposition des habitants. S'en est suivie une partie officielle durant laquelle M. Pascal PÉCAUT, adjoint, a prononcé un discours, laissant place ensuite au chant de l'hymne national. Le coeur de la soirée fut le spectacle son et lumière, organisé par la société SwissMusic Prod à Vérenaz, en collaboration avec Lumen créations et Motus Modules.

Une soirée au clair de lune, où la magie de la lumière et des ombres a enchanté le monde nocturne. Une magnifique représentation, mettant en scène une acrobate au milieu de nombreux ballons aux couleurs de la Suisse, a pris vie et brillait de mille feux en ce soleil couchant. Et soudain, le temps s'est arrêté à Anières avec la danse en apesanteur d'Annabelle KERN. Les enfants émerveillés éclairaient le champ avec leurs lampions.



FÊTE DE L'ESCALADE

9 DÉCEMBRE

Après l'annulation de la Fête de l'Escalade en 2021 en raison du Covid, c'est le 9 décembre que les familles aniéroises ont eu la joie de pouvoir à nouveau célébrer notre belle tradition genevoise. Au programme : cortège des enfants, concours de déguisements organisé par l'APEA, partie officielle avec bris de la marmite et chant du *Cé qu'è lainô...* suivis d'une soirée musicale accompagnée de soupe aux légumes, de fondue et de raclette. Rien de tel pour une soirée réussie !

MÉRITE ANIÉROIS

La commission « Sociale, culture et loisirs » n'a reçu aucun dossier en vue de l'attribution du mérite aniérois en 2022. Dès lors, aucun mérite aniérois n'a été attribué cette année.

Pour rappel, le mérite aniérois est attribué une fois par année et est exclusivement réservé aux habitants de la Commune ou à des membres d'un club ou d'une société/association d'Anières.



ANIÈRES

FINANCES COMMUNALES 2022



CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

FINANCES COMMUNALES 2022

ÉVOLUTION DU CENTIME ADDITIONNEL – DÈS 1974

Le centime additionnel de la commune d'Anières pour l'année 2022 est de **31 CENTIMES**.

Années	Centimes	Budgets*	Comptes**
1974	48	528 000.00	1 068 117.60
1984	42	1 848 000.00	1 572 701.85
1994	37	2 960 000.00	4 624 543.61
2004	35	6 120 000.00	7 643 801.61
2005	35	6 520 000.00	6 464 757.67
2006	34	6 480 000.00	8 860 510.22
2007	34	6 752 000.00	15 351 747.90
2008	34	7 667 000.00	12 942 342.10
2009	33	8 600 000.00	6 944 494.40
2010	33	8 631 000.00	7 493 548.12
2011	33	8 103 000.00	7 202 342.86
2012	33	8 433 000.00	8 366 650.13
2013	33	8 424 009.00	10 342 781.28
2014	33	8 424 009.00	134 460 908.36
2015	33	8 589 009.00	46 088 887.21
2016	33	9 910 000.00	37 167 929.40
2017	33	10 900 000.00	25 250 229.89
2018	33	10 900 000.00	17 676 721.86
2019	32	11 840 000.00	17 979 902.64
2020	31	13 330 000.00	19 104 027.02
2021	31	13 485 000.00	17 539 177.77
2022	31	16 500 339.00	19 569 057.12

Remarques:

Colonne budgets:

Les montants sont établis selon les prévisions du Département cantonal des finances.

Colonne comptes:

Les montants correspondent aux dépenses réelles.

COMPTES DU BILAN

BILANS COMPARÉS ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2022

ACTIF	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2022
PATRIMOINE FINANCIER	228 940 996.49	203 149 070.15
Disponibilités et placements à court terme	40 588 837.23	29 025 722.91
Créances	6 883 049.41	8 002 691.37
Actifs de régularisation	497 422.66	795 332.07
Marchandises, fournitures et travaux en cours	823.00	47 727.00
Placements financiers	121 357 523.34	102 754 439.19
Immobilisations corporelles PF	59 348 963.30	62 258 780.06
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	264 377.55	264 377.55
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	42 388 131.11	45 890 015.23
Immobilisations corporelles du PA	37 739 171.59	45 582 898.08
Immobilisations incorporelles	865 411.28	777 811.10
Participations, capital social	5 447 591.00	5 247 591.00
Subventions d'investissements	3 069 342.00	3 412 238.00
Amortissements complémentaires cumulés	-4 733 384.76	-9 130 522.95
TOTAL DE L'ACTIF	271 329 127.60	249 039 085.38
PASSIF	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2022
CAPITAUX DE TIERS	23 453 922.19	24 569 404.73
Engagements courants	3 512 218.81	2 689 200.71
Engagements financiers à court terme		1 000 000.00
Passifs de régularisation	456 438.83	2 063 906.47
Provisions à court terme	3 720 887.00	4 051 920.00
Engagements financiers à long terme	15 500 000.00	14 500 000.00
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	264 377.55	264 377.55
CAPITAL PROPRE	247 875 205.41	224 469 680.65
Fonds enregistrés comme capital propre	274 841.70	483 370.50
Réserve de politique budgétaire	10 002 310.00	2 002 310.00
Excédent/découvert du bilan	237 598 053.71	221 984 000.15
TOTAL DU PASSIF	271 329 127.60	249 039 085.38

Annexe n°1

Message du Maire

**COMPTES ANNUELS 2022
de la commune d'Anières**

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, les comptes 2022 de la commune d'Anières bouclent sur une perte importante de CHF 23'405'524.76.

Il convient d'emblée de préciser que ce résultat est lié à des événements indépendants de notre volonté, à savoir :

- La réévaluation de notre patrimoine financier, soit l'immobilier de rendement, qui intervient tous les cinq ans, s'est soldée par une moins-value nette de CHF 2'624 778.59. En cause, le manque d'entretien de notre parc immobilier durant les dernières législatures. Comme vous le savez, notre Commune a décidé de lancer de vastes travaux de rénovation, en cours et à venir qui revaloriseront notre patrimoine.
- Mais c'est essentiellement la plongée des Bourses, au lendemain du déclenchement de la guerre en Ukraine, qui affecte lourdement nos comptes avec une baisse de valeur de notre portefeuille titres de 15.36 %, en ligne avec son benchmark, à CHF 102'575'011.69. Cet état de fait ne doit pas nous faire oublier qu'en matières d'investissements mobiliers, nous devons conserver une vision à très long terme et ne pas céder à la tentation de vendre au plus mauvais moment. De surcroît, la forte diversification de nos placements financiers témoigne de notre stratégie prudente et responsable à l'égard des futures générations. A titre de rappel, 2020 et 2021 ont été de très bonnes années sur les marchés ; et depuis nos premiers investissements boursiers au milieu de la précédente décennie, le solde reste positif (+1.23% par année depuis janvier 2016).

Il sied également de préciser que tant la dévalorisation de notre patrimoine immobilier que celle de notre patrimoine mobilier sont des écritures purement comptables.

Au niveau du fonctionnement en revanche, les résultats sont clairement positifs et témoignent d'une gestion rigoureuse, comme l'atteste notre résultat d'exploitation : CHF 1'789'200.79.

Au niveau des revenus fiscaux, principale source de financement d'une commune, nous relevons une situation meilleure que prévue au budget avec + CHF 3'063'834.63 de recettes fiscales, dont + CHF 1'716'277.00 de correctif s'agissant des personnes physiques.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 11'584'088.79. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à l'amélioration de notre patrimoine administratif, telle que la rénovation de la Mairie, la création d'un parking souterrain ou encore la réalisation d'un réseau de fibre-optique pour nos habitantes et habitants.

**Annexe n°1****Message du Maire**

Les vastes chantiers sur Anières destinés à augmenter la qualité de vie continueront d'être sources d'importants investissements ces prochaines années et, partant, de charges d'amortissement. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé, malgré le résultat négatif des comptes 2022, de procéder à des amortissements complémentaires pour un total de CHF 5'204'496.95.

Pascal WASSMER
Maire



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022
au Conseil municipal de la

Commune d'Anières

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune d'Anières**, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 Genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 avril 2023

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Andrew Helaconde
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

FINANCES COMMUNALES 2022

N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
	Total Charges	4 120 372,50	4 464 428,00	7 383 453,00	7 046 583,10	336 869,90
	Total Revenus	140 925,28	172 500,00	172 500,00	136 217,53	36 282,47
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXÉCUTIF						
	Total Charges	369 931,16	419 352,00	419 352,00	378 297,89	41 054,11
30	Charges de personnel	336 510,70	347 752,00	347 752,00	319 114,80	28 637,20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	33 420,46	71 600,00	71 600,00	59 183,09	12 416,91
02 SERVICES GÉNÉRAUX						
	Total Charges	3 750 441,34	4 045 076,00	6 964 101,00	6 668 285,21	295 815,79
	Total Revenus	140 925,28	172 500,00	172 500,00	136 217,53	36 282,47
30	Charges de personnel	2 231 398,10	2 360 120,00	2 360 120,00	2 118 303,64	241 816,36
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	716 626,92	946 675,00	946 675,00	929 189,09	17 485,91
33	Amortissements du patrimoine administratif	345 575,05	563 850,00	563 850,00	325 180,00	238 670,00
34	Charges financières	3 294,27	1 600,00	1 600,00	3 697,98	2 097,98-
36	Charges de transfert	159 547,00	172 831,00	172 831,00	372 889,50	200 058,50-
38	Charges extraordinaires	294 000,00		2 919 025,00	2 919 025,00	
42	Taxes	26 111,08	41 000,00	41 000,00	74 569,05	33 569,05-
43	Revenus divers	29,90				
44	Revenus financiers	38 418,70	45 000,00	45 000,00	33 218,78	11 781,22
46	Revenus de transfert	76 365,60	86 500,00	86 500,00	28 429,70	58 070,30
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE						
	Total Charges	684 565,70	757 290,00	757 290,00	704 744,06	52 545,94
	Total Revenus	67 273,47	50 000,00	50 000,00	32 437,50	17 562,50
11 SÉCURITÉ PUBLIQUE						
	Total Charges	259 930,59	246 631,00	246 631,00	272 523,37	25 892,37-
	Total Revenus	22 040,00	21 000,00	21 000,00	26 380,00	5 380,00-



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	133 119,59	116 300,00	116 300,00	146 279,37	29 979,37-
36	Charges de transfert	126 811,00	130 331,00	130 331,00	126 244,00	4 087,00
42	Taxes	22 040,00	21 000,00	21 000,00	26 380,00	5 380,00-
14	QUESTIONS JURIDIQUES					
	Total Charges	41 270,90	43 766,00	43 766,00	38 419,10	5 346,90
	Total Revenus	6 580,00	5 000,00	5 000,00	6 057,50	1 057,50-
36	Charges de transfert	41 270,90	43 766,00	43 766,00	38 419,10	5 346,90
42	Taxes	6 580,00	5 000,00	5 000,00	6 057,50	1 057,50-
15	SERVICE DU FEU					
	Total Charges	358 101,41	434 946,00	434 946,00	352 900,80	82 045,20
	Total Revenus	27 214,49	24 000,00	24 000,00		24 000,00
30	Charges de personnel	76 622,35	81 330,00	81 330,00	85 337,45	4 007,45-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	102 296,86	165 180,00	165 180,00	84 327,15	80 852,85
33	Amortissements du patrimoine administratif	38 334,00	38 334,00	38 334,00	38 334,00	
34	Charges financières	547,20	600,00	600,00	614,20	14,20-
36	Charges de transfert	140 301,00	149 502,00	149 502,00	144 288,00	5 214,00
42	Taxes	3 089,47				
46	Revenus de transfert	24 125,02	24 000,00	24 000,00		24 000,00
16	DÉFENSE					
	Total Charges	25 262,80	31 947,00	31 947,00	40 900,79	8 953,79-
	Total Revenus	11 438,98				
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	4 498,35	10 305,00	10 305,00	21 116,61	10 811,61-
36	Charges de transfert	20 764,45	21 642,00	21 642,00	19 784,18	1 857,82
46	Revenus de transfert	11 438,98				
2	FORMATION					
	Total Charges	1 766 681,94	1 591 909,00	1 591 909,00	1 155 917,41	435 991,59
	Total Revenus	26 985,10	25 956,00	25 956,00	25 956,00	
21	SCOLARITÉ OBLIGATOIRE					
	Total Charges	1 766 681,94	1 591 909,00	1 591 909,00	1 155 917,41	435 991,59
	Total Revenus	26 985,10	25 956,00	25 956,00	25 956,00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	251 330,53	374 760,00	374 760,00	341 827,71	32 932,29
33	Amortissements du patrimoine administratif	850 401,00	890 105,00	890 105,00	487 431,00	402 674,00
36	Charges de transfert	304 551,65	327 044,00	327 044,00	326 658,70	385,30
38	Charges extraordinaires	360 398,76				
42	Taxes	1 029,10				
46	Revenus de transfert	25 956,00	25 956,00	25 956,00	25 956,00	



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES					
	Total Charges	597 711,68	1 130 114,00	1 130 114,00	744 368,51	385 745,49
	Total Revenus	24 422,90	9 500,00	9 500,00	19 552,60	10 052,60-
32	CULTURE, AUTRES					
	Total Charges	217 333,43	548 114,00	548 114,00	372 048,01	176 065,99
	Total Revenus	662,00	1 000,00	1 000,00	6 677,90	5 677,90-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	103 159,43	389 000,00	389 000,00	239 429,01	149 570,99
36	Charges de transfert	114 174,00	159 114,00	159 114,00	132 619,00	26 495,00
42	Taxes	662,00			4 604,60	4 604,60-
46	Revenus de transfert		1 000,00	1 000,00	2 073,30	1 073,30-
34	SPORTS ET LOISIRS					
	Total Charges	380 378,25	582 000,00	582 000,00	372 320,50	209 679,50
	Total Revenus	23 760,90	8 500,00	8 500,00	12 874,70	4 374,70-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	215 639,10	343 000,00	343 000,00	223 226,00	119 774,00
33	Amortissements du patrimoine administratif	7 557,00	10 000,00	10 000,00	7 557,00	2 443,00
36	Charges de transfert	157 182,15	229 000,00	229 000,00	141 537,50	87 462,50
42	Taxes	17 820,90			7 054,70	7 054,70-
44	Revenus financiers	5 310,00	8 500,00	8 500,00	5 820,00	2 680,00
46	Revenus de transfert	630,00				
4	SANTÉ					
	Total Charges	57 638,95	38 000,00	38 000,00	31 702,15	6 297,85
	Total Revenus	5 809,50				
42	SOINS AMBULATOIRES					
	Total Charges	57 500,00	21 750,00	21 750,00	10 750,00	11 000,00
36	Charges de transfert	17 500,00	21 750,00	21 750,00	10 750,00	11 000,00
38	Charges extraordinaires	40 000,00				
49	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS					
	Total Charges	138,95	16 250,00	16 250,00	20 952,15	4 702,15-
	Total Revenus	5 809,50				
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	138,95	16 250,00	16 250,00	20 952,15	4 702,15-
43	Revenus divers	5 809,50				
5	SÉCURITÉ SOCIALE					
	Total Charges	3 026 463,08	2 699 769,00	3 608 654,00	3 323 870,52	284 783,48
	Total Revenus	54 323,36	18 295,00	18 295,00	65 304,25	47 009,25-
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS					
	Total Charges		26 290,00	26 290,00	26 290,00	
30	Charges de personnel		26 290,00	26 290,00	26 290,00	



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
54	FAMILLE ET JEUNESSE					
	Total Charges	2 338 340,68	1 881 771,00	2 740 656,00	2 628 275,67	112 380,33
	Total Revenus	54 323,36	18 295,00	18 295,00	57 396,00	39 101,00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	45 110,74	50 050,00	50 050,00	38 236,31	11 813,69
33	Amortissements du patrimoine administratif	143 080,00	143 080,00	143 080,00	143 080,00	
36	Charges de transfert	1 435 149,94	1 688 641,00	1 688 641,00	1 588 074,88	100 566,12
38	Charges extraordinaires	715 000,00		858 885,00	858 884,48	0,52
44	Revenus financiers	35 041,16				
46	Revenus de transfert	19 282,20	18 295,00	18 295,00	57 396,00	39 101,00-
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
	Total Charges	46 375,00	185 208,00	185 208,00	70 752,50	114 455,50
	Total Revenus				7 908,25	7 908,25-
36	Charges de transfert	46 375,00	185 208,00	185 208,00	70 752,50	114 455,50
42	Taxes				7 908,25	7 908,25-
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNÉ AILLEURS					
	Total Charges	641 747,40	606 500,00	656 500,00	598 552,35	57 947,65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	920,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
36	Charges de transfert	640 827,40	605 000,00	655 000,00	598 552,35	56 447,65
6	TRANSPORTS					
	Total Charges	1 993 678,23	1 251 105,00	1 251 105,00	1 170 154,12	80 950,88
	Total Revenus	147 761,42	223 535,00	223 535,00	192 388,04	31 146,96
61	CIRCULATION ROUTIÈRE					
	Total Charges	1 777 370,43	809 150,00	809 150,00	671 829,58	137 320,42
	Total Revenus	50 300,20	31 535,00	31 535,00	40 514,35	8 979,35-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	289 780,63	402 395,00	402 395,00	295 840,98	106 554,02
33	Amortissements du patrimoine administratif	358 755,00	388 755,00	388 755,00	358 755,00	30 000,00
34	Charges financières	5 811,80	6 000,00	6 000,00	5 610,60	389,40
36	Charges de transfert	11 623,00	12 000,00	12 000,00	11 623,00	377,00
38	Charges extraordinaires	1 111 400,00				
42	Taxes	1 300,60			3 619,05	3 619,05-
44	Revenus financiers	2 600,00			2 620,00	2 620,00-
46	Revenus de transfert	46 399,60	31 535,00	31 535,00	34 275,30	2 740,30-
62	TRANSPORTS PUBLICS					
	Total Charges	142 888,00	157 955,00	157 955,00	151 872,00	6 083,00
	Total Revenus	81 378,00	72 600,00	72 600,00	71 952,00	648,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	78 400,00	84 400,00	84 400,00	78 400,00	6 000,00
36	Charges de transfert	64 488,00	73 555,00	73 555,00	73 472,00	83,00
42	Taxes	33 778,00	25 000,00	25 000,00	24 352,00	648,00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
46	Revenus de transfert	47 600,00	47 600,00	47 600,00	47 600,00	
64	TÉLÉCOMMUNICATIONS					
	Total Charges	73 419,80	284 000,00	284 000,00	346 452,54	62 452,54-
	Total Revenus	16 083,22	119 400,00	119 400,00	79 921,69	39 478,31
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	73 419,80	20 000,00	20 000,00	83 196,54	63 196,54-
33	Amortissements du patrimoine administratif		264 000,00	264 000,00	263 256,00	744,00
42	Taxes	16 083,22	119 400,00	119 400,00	35 068,89	84 331,11
44	Revenus financiers				44 852,80	44 852,80-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
	Total Charges	2 330 862,05	2 141 598,00	3 568 186,00	3 005 694,07	562 491,93
	Total Revenus	259 239,31	282 603,00	282 603,00	275 746,77	6 856,23
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU					
	Total Charges	9 577,75	16 000,00	16 000,00	19 166,00	3 166,00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	9 577,75	16 000,00	16 000,00	19 166,00	3 166,00-
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
	Total Charges	1 251 097,55	805 766,00	2 232 354,00	2 180 254,92	52 099,08
	Total Revenus	243 897,85	250 000,00	250 000,00	243 897,80	6 102,20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	17 266,55	43 130,00	43 130,00	1 453,45	41 676,55
33	Amortissements du patrimoine administratif	750 831,00	762 636,00	762 636,00	752 214,00	10 422,00
38	Charges extraordinaires	483 000,00		1 426 588,00	1 426 587,47	0,53
46	Revenus de transfert	243 897,85	250 000,00	250 000,00	243 897,80	6 102,20
73	GESTION DES DÉCHETS					
	Total Charges	599 456,55	675 096,00	675 096,00	622 551,36	52 544,64
	Total Revenus	14 441,46	28 603,00	28 603,00	24 348,97	4 254,03
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	598 684,35	635 900,00	635 900,00	581 235,31	54 664,69
33	Amortissements du patrimoine administratif		38 500,00	38 500,00	40 684,00	2 184,00-
36	Charges de transfert	772,20	696,00	696,00	632,05	63,95
42	Taxes	11 174,46	9 000,00	9 000,00	8 756,97	243,03
46	Revenus de transfert	3 267,00	19 603,00	19 603,00	15 592,00	4 011,00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES					
	Total Charges	286 730,20	124 736,00	124 736,00	32 809,07	91 926,93
	Total Revenus	900,00	4 000,00	4 000,00	7 500,00	3 500,00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	33 359,20	62 540,00	62 540,00	22 809,07	39 730,93
33	Amortissements du patrimoine administratif	40 696,00	40 696,00	40 696,00		40 696,00
36	Charges de transfert	9 215,00	21 500,00	21 500,00	10 000,00	11 500,00
38	Charges extraordinaires	203 460,00				



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
42	Taxes	900,00	4 000,00	4 000,00	7 500,00	3 500,00-
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
	Total Charges	184 000,00	520 000,00	520 000,00	150 912,72	369 087,28
33	Amortissements du patrimoine administratif	184 000,00	520 000,00	520 000,00	150 912,72	369 087,28
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE					
	Total Charges	39 520,00				
	Total Revenus	123 497,50	175 000,00	175 000,00	151 188,85	23 811,15
85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE					
	Total Charges	39 520,00				
36	Charges de transfert	39 520,00				
86	BANQUES ET ASSURANCES					
	Total Revenus	13 867,50			16 641,00	16 641,00-
44	Revenus financiers	13 867,50			16 641,00	16 641,00-
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE					
	Total Revenus	109 630,00	175 000,00	175 000,00	134 547,85	40 452,15
44	Revenus financiers	109 630,00	175 000,00	175 000,00	134 547,85	40 452,15
9	FINANCES ET IMPÔTS					
	Total Charges	10 764 299,94	7 047 988,00	7 047 988,00	33 360 285,32	26 312 297,32-
	Total Revenus	33 230 619,81	20 188 725,00	20 188 725,00	26 239 002,96	6 050 277,96-
91	IMPÔTS					
	Total Charges	3 808 376,82	400 000,00	400 000,00	1 352 288,21	952 288,21-
	Total Revenus	17 540 341,35	16 502 845,00	16 502 845,00	19 572 707,38	3 069 862,38-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 275 394,14			779 580,60	779 580,60-
36	Charges de transfert	532 982,68	400 000,00	400 000,00	572 707,61	172 707,61-
40	Revenus fiscaux	17 532 591,00	16 500 339,00	16 500 339,00	19 564 173,63	3 063 834,63-
42	Taxes	6 586,77			4 883,49	4 883,49-
46	Revenus de transfert	1 163,58	2 506,00	2 506,00	3 650,26	1 144,26-
92	CONVENTIONS FISCALES					
	Total Charges	64 847,96	63 278,00	63 278,00	63 581,88	303,88-
36	Charges de transfert	64 847,96	63 278,00	63 278,00	63 581,88	303,88-
93	PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES					
	Total Charges	2 033 166,00	5 061 615,00	5 061 615,00	5 061 615,00	
36	Charges de transfert	2 033 166,00	5 061 615,00	5 061 615,00	5 061 615,00	



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2021	Budget 2022	Crédits budgétaires supplémentaires 2022	Solde du compte 2022	Écart en francs 2022
ADMINISTRATION DE LA FORTUNE						
96	ET DE LA DETTE					
	Total Charges	4 857 909,16	1 523 095,00	1 523 095,00	26 882 800,23	25 359 705,23-
	Total Revenus	15 689 747,81	3 685 880,00	3 685 880,00	6 664 793,98	2 978 913,98-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	53 916,85	385 000,00	385 000,00		385 000,00
34	Charges financières	4 803 992,31	1 138 095,00	1 138 095,00	26 882 800,23	25 744 705,23-
44	Revenus financiers	15 689 747,81	3 685 880,00	3 685 880,00	6 664 793,98	2 978 913,98-
97	REDISTRIBUTIONS					
	Total Revenus	530,65			1 501,60	1 501,60-
46	Revenus de transfert	530,65			1 501,60	1 501,60-
TOTAL GÉNÉRAL						
	Total Charges	25 381 794,07	21 122 201,00	26 376 699,00	50 543 319,26	24 166 620,26-
	Total Revenus	34 080 857,65	21 146 114,00	21 146 114,00	27 137 794,50	5 991 680,50-
	EXCÉDENT / PERTE	8 699 063,58-	23 913,00-	5 230 585,00	23 405 524,76	18 174 939,76-

TABLEAUX FINANCIERS ET RAPPORT

FINANCES COMMUNALES 2022

COMMISSION « FINANCES »

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SÉANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2023

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

PRÉSENTS

M. Eric WEHRLI
Président

Mme Stéphanie BARON LEVRAT
remplace M. MUSY

Mme Meret BLANC-ODERMATT

M. Pierre-Yves DECHEVRENS

M. Yves GUBELMANN

M. Giuseppe RICCIUTI

M. Jean-Luc RICHARDET

M. Onur VON BURG

Mme Claudine HENTSCH
Adjointe

M. Pascal PECAUT
Adjoint

M. Pascal WASSMER
Maire

EXCUSÉS

M. Guy MUSY

M. Alexandre SOUCAS

HORS COMMISSION

Mme Alexandra DERUAZ
Secrétaire générale

Mme Marie CHAVAZ
Comptable

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE D'ANIÈRES – EXERCICE 2022

La commission des finances a procédé, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, à la vérification des comptes de la Commune

pour l'Exercice 2022, ainsi qu'à l'examen détaillé du bilan et des comptes annexes (investissements, amortissements).



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

La commission a procédé aux vérifications détaillées des comptes de fonctionnement. Il a été passé en revue tous les comptes sur lesquels apparaissent des écarts par rapport au budget. Chaque écart, dépassement

ou revenu non réalisé, a fait l'objet d'une explication claire et précise. La commission ayant reçu tous les éclaircissements demandés, elle constate que les comptes sont tenus avec rigueur et exactitude.

Le résultat des comptes de fonctionnement au 31.12.2022 est le suivant :

Charges	50 543 319.26	Revenus	27 137 794.50
		Perte	27 137 794.50
TOTAL	50 543 319.26	TOTAL	50 543 319.26

LA PÉRÉQUATION

La péréquation fonctionne de la manière suivante:

- › **La péréquation financière intercommunale sur les personnes physiques**
Répartition des impôts entre commune de domicile et commune de travail (basée sur la capacité financière).
- › **La péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité**
Transfert des ressources des communes à fort potentiel vers celles à faibles potentiel de ressources.

› Le fonds intercommunal

Il sert au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou des prestations incombant à l'ensemble des communes.

Il sert également à la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les communes les moins favorisées pour le financement de leurs équipements.

Le calcul de la péréquation se base, entre autres, sur:

- › **Les revenus par rapport au nombre d'habitants.**
- › **Les revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales.**
- › **Les revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes.**
- › **Le taux des centimes additionnels (Anières 31).**

Au 31 décembre 2022, le montant comptabilisé pour l'année 2021 s'élève à 5 061 615.00 F.

LES INVESTISSEMENTS

Il a été réalisé sur l'Exercice 2022 des dépenses d'investissements pour un montant total de **11 736 523.79 F**

0290 – IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain)	493 200.00 F
Concept énergétique territorial	55 594.31 F
Bâtiment provisoire mairie-école	6 700.65 F
Rénovation Mairie et Poste	3 335 537.90 F

2170 – BÂTIMENTS SCOLAIRES

Agrandissement de l'école	36 643.25 F
---------------------------	-------------

3410 – SPORT

Zone sportive intercommunale	1 046.30 F
------------------------------	------------

6150 – ROUTES COMMUNALES

Modération de trafic	465 587.28 F
Zone 30 km/h – Chevrens	114 994.30 F
Aménagements extérieurs – Place du Haut	207 057.32 F
Parking souterrain de la salle communale	6 237 863.37 F

6400 – TÉLÉCOMMUNICATIONS

Fibre optique	523 155.48 F
---------------	--------------

7301 – GESTION DES DÉCHETS

Rénovation et déplacement de deux déchetteries	205 884.42 F
--	--------------

7900 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PDCOM Anières	7 718.23 F
Mise en œuvre du PDCOM lumière	45 540.95 F



LES AMORTISSEMENTS PLANIFIÉS POUR 2022

Le montant des amortissements ordinaires s'élève à **2 677 707.72 F**.
Les amortissements complémentaires s'élèvent à **5 204 496.95 F**,
ce qui donne un total de **7 882 204.67 F**.

COMPARATIF BUDGET-COMPTES

	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Récapitulation générale				
Administration générale	7 383 453.00	172 500.00	7 046 583.10	136 217.53
Ordre et sécurité publics, défense	757 290.00	50 000.00	704 744.06	32 437.50
Formation	1 591 909.00	25 956.00	1 155 917.41	25 956.00
Culture, sport et loisirs	1 130 114.00	9 500.00	744 368.51	19 552.60
Santé	38 000.00	0	31 702.15	0
Sécurité sociale	3 608 654.00	18 295.00	3 323 870.52	65 304.25
Transports	1 251 105.00	223 535.00	1 170 154.12	192 388.04
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 568 186.00	282 603.00	3 005 694.07	275 746.77
Économie publique	0	175 000.00	0	151 188.85
Finances et impôts	7 047 988.00	20 188 725.00	33 360 285.32	26 239 002.96
TOTAUX	26 376 699.00	21 146 114.00	50 543 319.26	27 137 794.50
RÉSULTAT	5 230 585.00		23 405 524.76	

M. le Président, Eric WEHRLI propose de passer au vote du préavis de la commission « Finances » qui sera transmis au Conseil municipal lors de sa prochaine séance, agendée le 5 mai 2023 lors de laquelle il sera voté la délibération relative aux comptes précités.

Les comptes 2022 de la Commune ont été vérifiés par la société fiduciaire d'expertise et de révision SA Genève (sfer), qui a produit un rapport de révision ordinaire en date du 19 avril 2023.

Sur la base des vérifications effectuées durant la présente séance, la commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil municipal d'approuver sans réserve les comptes et de voter la délibération suivante :

Délibération 2020 – 2025 – D – 082 Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.

Décharge est donnée à Monsieur le Maire et à ses Adjoint-e-s pour la gestion financière de l'Exercice 2022 de la commune d'Anières.

Les membres de la commission, à l'unanimité, tiennent à relever l'exactitude des comptes communaux, leur présentation et remercient l'Exécutif pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Les membres de la commission remercient également l'administration communale pour son travail et son respect des budgets alloués.

Anières, mai 2023
Alexandra PLANCHON, Secrétaire du Conseil municipal – Responsable administrative
Marie CHAVAZ, Comptable



ANIÈRES

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2022



LISTE DES SOCIÉTÉS COMMUNALES

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2022

Comme à l'accoutumée, la quasi-totalité des sociétés et groupements ont été actifs durant l'année et particulièrement lors des manifestations communales. Des renseignements détaillés sont fournis par leurs rapports d'activités publiés à la fin de ce document.

AMICALE DES ANCIENNES AUTORITÉS ANIÉROISES

Mony SIMOS
Présidente
T +41 76 615 62 45
Florence PULIDO
Secrétaire
64, rue Centrale
1247 Anières

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Christophe CHAPOTAT
Président
Case postale 67
1247 Anières
T +41 76 585 47 55

ANIÈRES BASKET CLUB

Fabien IMHOF
Président
3bis, ch. de Coponnex
1247 Anières
T +41 79 620 44 94
anieresbasketclub@gmail.com

ANIÈRES BOUGE

Claudine HENTSCH
Présidente
1, ch. de Fleur d'Eau
1247 Anières
T +41 79 347 60 35
claudinehentsch@me.com

APEA

(Association des parents d'élèves de l'école d'Anières)
Malisa VOEGELI
Co-présidente
5, rue Centrale
1247 Anières
T +41 78 841 40 01
apea1247@gmail.com
Julie SUTER
Co-présidente
17, chemin des Avallons
1247 Anières
apea1247@gmail.com

ASSOCIATION « ANIÈRES UN VRAI VILLAGE »

Bernadette GRELLY
Présidente
28, rue Centrale
1247 Anières
T +41 22 751 27 51
bernadettegm@bluewin.ch

ASSOCIATION ARTISTES EN HERBE - AAH

Nubia MARTINEZ DE SCHREVEL
Présidente
22, chemin du Nant-d'Aisy
1247 Anières
T +41 79 262 30 43
artistesenherbe@gmail.com

ASSOCIATION DES JEUNES ANIÉROIS

Amaury GRELLY
Président
28, rue Centrale
1247 Anières
T +41 79 831 78 44
jeunesanierois@gmail.com

COHERANCE

Olivia PECCOUD
Responsable
8b, chemin Neuf
1246 Corsier
T +41 78 876 79 98
info@coherance.ch

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Fabrizio MAGGIOTTO
Capitaine
6, route de l'Hospice
1247 Anières
T +41 79 412 62 55
+41 22 751 26 14
commandant@pompiers-anieres.ch

FC COHERAN

Patrick BÖHLING
Président
Case postale 35
1248 Hermance
T +41 76 376 70 96
patrick.bohling@fccohan.ch

**GYMANIÈRES**

Michèle BARNERAT
Présidente
50, ch. des Avallons
1247 Anières
T +41 22 751 24 07
gymanieres@hotmail.com

HERMANCE RÉGION RUGBY CLUB

Stéphane RICCO
Président
Case postale 22
1248 Hermance
T +41 79 508 34 66
info@hrrc.ch

LA PÉTANQUE D'ANIÈRES

Morgan FLUCKIGER
Président
2, rue de l'Ancien-Lavoir
1247 Anières
T +41 79 689 84 27
morganfluckiger@gmail.com

L'ATELIER DU VILLAGE

Joëlle LIBOIS
Présidente
1247 Anières
Christiane HENZI
Coordinatrice
T +41 79 375 13 51
latelierduvillage1@gmail.com

LATMA – PPH

Maria DEVENOGE
Présidente
7, rue de l'Ancien-Lavoir
1247 Anières
T +41 22 751 14 36

LES DAMES D'ANIÈRES

Anne-Lise PIGUET
Présidente
3, rte de la Côte-d'Or
1247 Anières
T +41 22 751 17 34

LES PIEDS TANQUÉS

Francis WEGMUELLER
Président
66, chemin des Avallons
1247 Anières
T +41 79 716 94 00

P'TIT RESTO

Patricia SCHAUBENBURG
Présidente
320, route d'Hermance
1247 Anières

SAUVETAGE D'HERMANCE

Michel VAGNETTI
Président
Case postale 31
1248 Hermance
T +41 22 751 10 08

SENIORS ANIÉROIS

Françoise GOLAY
Présidente
13A, ch. des Hutins
1247 Anières
T +41 22 751 08 24
francoise.golay@gmail.com

TEAM GYMKHANA

Corinne CHAPOTAT
Présidente
c/o Pascal PÉCAUT
64, ch. des Avallons
1247 Anières
T +41 79 626 87 04
pascal@gymkhana.ch

TENNIS CLUB D'ANIÈRES

Patrick BELLONI
Président
10, rte de la Côte-d'Or
1247 Anières
T +41 22 751 27 27
tca@tcanieres.ch

VOLLEYBALL CLUB D'ANIÈRES

Cindy BETTEX
Présidente
68, ch. des Avallons
1247 Anières
T +41 79 533 58 31
c.bettex@gmail.com

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2022

La Commune d'Anières n'est pas responsable des contenus figurant dans les rapports des sociétés communales ci-après.

SENIORS ANIÉROIS

En raison de la pandémie du Covid-19, les activités de l'association Seniors aniérois ont repris en mars 2022.

10 MARS Goûter de reprise offert par le Club au restaurant Le Floris.

27 MARS Loto poétique organisé par la Mairie et le Théâtre Am Stram Gram.

7 AVRIL Projection du Film Le Nord et le Sud – 1^{re} partie. La promenade prévue a dû être reportée en raison du mauvais temps.

28 AVRIL Assemblée générale suivie d'un buffet.

12 MAI Rouelbeau, repas au restaurant du centre sportif et promenade.

19 MAI Excursion en car à Aquatis avec repas sur place, puis goûter au bord du lac au restaurant Les Abériaux au port de Prangins.

2 JUIN Excursion en car dans le val d'Abondance, visite de l'abbaye Notre-Dame d'Abondance, repas et promenade.

16 JUIN Repas des jubilaires avec le comité au restaurant Le Floris.

23 JUIN Garden party chez Marie-Thérèse Pictet avec gigots à la broche.

25 JUIN Participation à la vogue d'Anières, avec un stand de pâtisseries.

25 AOÛT Excursion en car pour visiter Chanaz, le lac du Bourget et l'abbaye de Hautecombe.

15 SEPT Projection du film Le Nord et le Sud – 2^e partie.

29 SEPT Excursion à Nernier, avec repas, bateau pour Nyon, puis visite du musée du Léman.

13 OCT Raclette et dégustation de vins au domaine de la famille Chollet en fin de journée.

20 OCT Conférence de Jean-Pierre et Marie-Claude BRECHET, membres du Club sur le thème « 40 ans de vie en Angola ».

10 NOV Projection du Film Vitus de Fredi MURER avec Bruno GANZ.

24 NOV Excursion en car et repas au « Belvédère de la Chambotte », au-dessus du lac du Bourget, puis promenade à Annecy.

8 DÉC Fête et repas de l'Escalade au local.

22 DÉC Fête et goûter de Noël au local, puis concert de chant par des élèves de l'école d'Anières.



AMICALE DES PIEDS TANQUÉS



PV de l'assemblée générale du jeudi 2 février 2023

Lieu : Local des Avallons

Heure : 14h00

ORDRE DU JOUR :

1. Acceptation ou modification de l'ordre du jour
2. Acceptation du PV de l'AG du 14 mars 2022
3. Rapport du Président
4. Rapport du Trésorier
5. Rapport des vérificateurs des comptes et décharge au Trésorier
6. Admissions-démissions
7. Election du comité
8. Nomination de deux vérificateurs des comptes
9. Fixation des cotisations annuelles
10. Divers

12 membres sont présents, 2 excusés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Francis WEGMUELLER souhaite la bienvenue aux membres et remercie en particulier les personnes qui assistent à l'assemblée malgré des soucis de santé.

Il rappelle que cette année avait débuté avec l'assemblée générale le 14 mars, puis avait eu lieu un repas offert par le club. En juin, 4 séances se sont tenues à la mairie afin d'organiser la participation de l'Amicale à la Vogue d'Anières. Il tient à remercier tout le monde d'avoir pris part à l'évènement.

Néanmoins, le club a rencontré quelques difficultés. C'est pourquoi le comité a décidé d'organiser une assemblée extraordinaire le 29 août.

Le 17 octobre, Francis WEGMUELLER avait organisé un dîner offert par le club puis une partie de pétanque.

Le 6 octobre, la Mairie a donné son accord pour que le club prenne part à la fête de l'Escalade le 9 décembre et tienne un stand buvette et raclette. Malgré quelques ennuis de santé, Francis WEGMUELLER a poursuivi l'organisation de cette soirée. Il remercie le club pour l'année écoulée.

L'année s'est conclue par le traditionnel repas de Noël. Le président termine en souhaitant une belle année 2023 à chacun marquée par la joie de vivre et la santé.



ANIÈRES BASKET CLUB



L'Anières Basket Club a l'avantage de vous communiquer le présent rapport pour l'année 2022.

ÉTAT DES COMPTES

Le bilan de l'année 2022 se solde par un résultat positif.

ENTRAÎNEMENTS ET CHAMPIONNAT AU SEIN DU GAB (GROUPEMENT AUTONOME DE BASKET)

L'ABC compte 11 membres actifs au sein du mouvement sénior et 20 enfants inscrits au sein du mouvement junior au 31.12.2022. Le club poursuit régulièrement ses entraînements le lundi soir dès 20h, le mercredi soir dès 19h30 (qui coïncident souvent avec les soirs de matchs) et le lundi de 16h à 18h30 pour le mouvement junior.

Le club qui participe avec un vif intérêt au championnat organisé par le GAB (Groupement Autonome de Basket), évolue en série D depuis septembre 2022, suite à une relégation la saison dernière. La saison 2022-2023, avec plusieurs nouveaux joueurs, se passe très bien, puisque l'équipe senior occupe actuellement la troisième place du championnat.

L'ABC tient à remercier très chaleureusement la Mairie d'Anières et l'ensemble de son personnel pour son soutien et sa collaboration depuis 13 ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMITÉ

Lors de son assemblée générale ordinaire du 27 mars 2023, les membres présents ont nommé comme président Fabien IMHOF, comme Trésorier Kerim GERMIYANOGLU et comme Secrétaire Onur VON BURG. Le poste de Vice-Président n'a pas été pourvu.

OBJECTIFS 2023

Les principaux objectifs pour 2023 sont :

- 1 La pérennité du club.
- 2 La qualification de l'équipe senior pour les playoffs et la promotion en série C.
- 3 Poursuivre et développer la formation des plus jeunes au basketball à Anières.

Fabien IMHOF,
Président



ANIÈRES BOUGES



Anières Bouge est heureux de vous faire part de notre rapport d'activité pour l'année 2022. Les points principaux détaillés comme suivent :

ENTRAÎNEMENTS À LA COURSE DE L'ESCALADE

De mi-septembre à fin novembre 2022. Entraînements organisés tous les samedis matin à 9h30 avec les enfants en présence de leurs parents. Entraînements tous niveaux. Une petite collation est offerte à l'issue de chaque entraînement.

COURSE DE L'ESCALADE

La 41ème course de l'escalade a eu lieu le 2 et 3 décembre 2022. 51 coureuses et coureurs ont participé, toutes catégories confondues.

Notre association remercie l'Exécutif de la commune d'Anières pour l'organisation d'un stand dans le village des enfants. Une collation et une boisson chaude ont été servies à tous les jeunes sportifs et leurs parents.

Entraînements course à pied toute l'année.

Ces entraînements sont destinés à des coureurs adultes tous les vendredis matin à 8h.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 mai 2023 en présence de Monica PATRY, Ulas AKTUNC, Stéphanie FEUERLEIN MARTIN DU PAN, Claudine HENTSCH, Marianne STOREY, Constanza PANBIANCO, Taf HERZI.

Démissions du Comité : Véronique VILLARD, Stéphanie BARON-LEVRAT.

Élection d'une nouvelle présidente : Marianne STOREY.

Le bilan de l'année 2022 se solde par un résultat positif.

Les principaux objectifs pour 2023 de notre association sont :

-)] L'organisation du FunRun le 15 octobre 2023.
-)] L'organisation des entraînements de la course de l'Escalade.
-)] La participation du groupe Aniès Bouge à plusieurs courses de la région. Taf va participer au nom d'Anières Bouge à plusieurs grandes courses nationales et internationales.
-)] Entraînements course à pied pendant toute l'année les vendredis matin.
-)] Evaluer l'intérêt à reprendre les entraînements du printemps à partir de 2024.
-)] S'informer sur la possibilité d'organiser une Panda Race en collaboration avec l'école primaire d'Anières. Cette course permettrait d'impliquer les jeunes coureurs pour un projet de protection de la nature.

Pour le Comité
Marianne STOREY, présidente

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Procès verbal de l'assemblée générale du 30 janvier 2023.



1 LE SECRÉTAIRE INSCRIT LES PRÉSENCES, SANS APPEL NOMINATIF.

› **Sont présents :** François, Mehli, Yasin, Cyane, Christophe C., Donato, Manuel, Pierre-Jean, Thierry, Bernard, Hélios, Alexis, Gérard, Michael, Fabrizio, Raymond, Mathieu, Steve, Gilberto, Leandro, Céline, Marco, Alain S., Lucas, Dragan et Claude.

› **Sont excusés :** Johan, Gilbert, Pierre-Yves, Loïc, Dan, Patrick J., et Pascal.

› **Sans réponses :** Patrick A., Sylvain, Louis, Edouard, Georges, Pierre, Jean-Jacques, Jean-Pierre, Boris, Christophe H., Jean-Charles, Alain J., Didier, Marcel, Achref, Serge, Joël, Joao, Thibault, Cédric, Guillaume SAUTY et Guillaume WOLF.

2A ARRIVÉES ET DÉPARTS

En janvier 2022 a eu lieu la 29^e assemblée générale de l'amicale, reçu P.V. par e-mail, cause COVID. Cette année de nouveau en présentiel, ouverture de la séance à 20h05 par Christophe, qui souhaite la bonne année à tous au nom du comité, après ces 2 années compliquées, bienvenue aux 5 nouveaux membres : DE SOUSA Hélios, DINI Alexis, GAILLARD Loïc, qui est excusé, QUEIROZ FLOR Leandro, et RIBEIRO Joao, sans nouvelle pour cette A.G., ainsi qu'aux 26 anciens membres présents.

Démission en 2022, Dias Léonel pas trouvé d'appart...parti sur PLO, et Marelllo Mattéo, n'habite plus Genève.

Le président demande 1 minute de silence en mémoire de tous ceux qui ont perdu un proche.

2B APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal que tout le monde a reçu de la 29^e assemblée, est accepté à l'unanimité.

Le secrétaire Gérard est remercié pour son travail.

3 RAPPORT DU PRÉSIDENT

› Le comité s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2022 pour organiser les manifestations et gérer l'amicale.

› Christophe a régulièrement des relations avec la mairie, pour trouver un nouveau local pour notre matériel et pour les différents engagements de notre amicale.

› En janvier l'A.G. seulement le P.V.

› le 19 mars, « La St Patrick » bilan mitigé, l'apéritif offert par la mairie a duré longtemps, la buvette a moins bien marché, Christophe en parlera à la mairie.

› le 6 mai, 2^e soirée bowling, apéritif à la Praille, suivi d'un repas au restaurant le Bouchon et certains ont fini la soirée et la nuit au Village du soir.

› le 25 juin « Vogue d'Anières », l'amicale a tenu la buvette.

› le 1^{er} août, repas des familles, qui s'est déroulé sur le site de la manifestation, moment toujours aussi agréable. L'amicale a géré la buvette.

› le 12 novembre, souper des bouches, organisé par Silvain, Yasin, Lucas, Donato et Céline. Merci aux organisateurs.

› le 22 décembre, apéritif de Noël pour tous les membres accompagnés de leur femme et enfants au local du feu.

› le 28 décembre, « fondue de l'entre 2 », 3^e édition, moment très sympa.

› Le président remercie tous ceux qui s'investissent tout au long de l'année, en particulier le comité, et compte sur leur présence pour nos différentes manifestations et sorties de cette année.

4 RAPPORT DU TRÉSORIER

Dragan nous donne la situation de l'amicale pour 2022.

Nous avons à disposition de l'amicale 1377.- Frs.

Distribution des enveloppes des états des fonds de course personnels à jour au 31 décembre 2022.

5 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES (GÉRARD)

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai procédé le 27 janvier 2023, à la vérification des comptes pour l'exercice 2022 de « L'Amicale des sapeurs-pompiers d'Anières », en présence de Dragan.

Toutes les pièces comptables, justificatifs et documents nécessaires au contrôle, ont été mis à ma disposition et sont conformes à la réalité. Je peux vous assurer de l'exactitude des comptes.

En conséquence, je recommande à l'Assemblée générale d'accepter les comptes présentés et de donner décharge au trésorier.

L'assemblée donne décharge à Dragan pour les comptes 2022, il est remercié.

6 ÉLECTION DU COMITÉ

Le comité se représente au complet.

› **Le comité est composé** du président Christophe Chapotat, vice-président Pierre-Jean Dechevrens, trésorier Dragan Stojanovic, du secrétaire Gérard Durafour, et des membres, Claude Weibel, Marco Pulido, et Pierre-Yves Dechevrens.

Il n'y a pas d'objection, le comité est réélu par l'assemblée à la majorité.

7 MANIFESTATIONS ET SORTIES PROPOSÉES PAR LE COMITÉ

› Le président n'a reçu aucune proposition.

› Le vendredi 31 mars, soirée bowling à la Praille, suivi d'un repas au restaurant le « Bouchon » l'A.G. auprès du président.

› Le samedi 6 mai, visite de la caserne du SDIS 74 de Thonon, plus repas. Inscriptions après l'A.G. auprès du président.

› 1^{er} août, repas des familles, comme d'habitude.



)] Au Jeûne-Genevois, du 7 au 10 septembre, voyage à Lisbonne, organisé par Pierre-Yves et Marco. Marco nous donne quelques infos sur le voyage:

)] Le samedi 7 octobre, « Les 30 ans de la création de notre amicale ». À cette occasion, votre comité a décidé de fêter cet anniversaire, ce qui n'a jamais été fait auparavant. Nous allons engager du personnel pour le service, pour profiter pleinement de notre fête.

)] Le 11 novembre, « repas des bouches » organisé par Fabrizio, Manu, Dragan, Alexis, Loïc et Léandro.

)] Le 28 décembre, 4^e « Fondue de l'entre 2 » à midi.

)] Le 4 novembre 2023, « 1^{er} bal des pompiers » co-organisé avec le Team Gymkhana d'Anières. Un comité d'organisation a été créé, soirée animée avec 2 groupes de musique, buvette, petite restauration, on attend beaucoup de monde, le président compte sur vous pour venir travailler.

Vous recevrez des infos de cette manifestation plus tard.

)] En décembre, une « fenêtre de l'Avent ».

)] Le président rappelle que le local est ouvert à tous les membres de l'amicale, 1 fois par mois dès 18 h 30. Le but est de passer un bon moment et pour les actifs de contrôler les piles de leurs pagers. Des feuilles avec les dates d'ouvertures sont à disposition.

On compte sur votre présence pour nos différentes manifestations et loisirs de cette année.

8 DIVERS

)] L'assemblée de la caisse de secours « Arve et Lac » suivi d'un repas aura lieu le dimanche 5 mars 2023 à Jussy.

Le secrétaire
Gérard DURAFOUR

ENSEMBLE VOCAL COHERANCE

Activités du Chœur Coherance en 2022.



PREMIER SEMESTRE

Reprise du chœur le 27 janvier 2022. Les membres du comité restent très attentifs aux mesures sanitaires en vigueur.

Le chœur se réunit de nouveau tous les jeudis pour chanter et préparer le programme des concerts organisés en juin sur le thème « Les Jardins Musicaux ».

Concerts de Juin

Cette année, trois concerts sont organisés en extérieur pour les habitants des trois communes Corsier, Hermance et Anières :

- Jeudi 9 juin dans le jardin de la Mairie d'Hermance;
- Jeudi 16 juin dans un jardin privé à Anières;
- Jeudi 25 juin dans la cour de l'école de Corsier.

Les trois concerts ont eu un grand succès avec plus de 300 spectateurs pour les trois concerts.

Les concerts étaient suivis d'un apéritif organisé par les chanteurs.

DEUXIÈME SEMESTRE

Reprise du chœur le 22 septembre 2022 en vue de préparer le programme du concert de Noël Misa Criola.

Le chœur se réunit de nouveau tous les jeudis pour chanter et préparer le programme des deux concerts organisés en décembre à l'église de Corsier.

Concerts de Noël

Le chœur COHERANCE interprétera les œuvres les plus populaires du compositeur argentin Ariel RAMIREZ « Misa Criolla » et « Navidad Nuestra ».

Le chœur est accompagné par un ensemble instrumental composé de sept musiciens ainsi que de deux solistes.

Les deux concerts ont lieu les :

- Vendredi 16 décembre en l'église de Corsier;
- Samedi 17 décembre en l'église de Corsier.

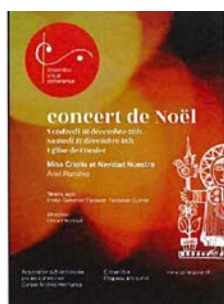
STAGE D'ÉTÉ

Stage d'été pour les enfants « Musique et Scène » du 04 au 08 juillet 2022.

Le stage s'est déroulé au Foyer de requérants d'asile à Anières sur le thème « Panique à la bibliothèque ! ».

Organisé de mains de maître par Olivia PECCOUD, le stage a rencontré un grand succès avec une douzaine d'enfants stagiaires de 8 à 12 ans qui ont chanté et joué des fables de J. De Lafontaine sur des musiques d'I. Aboulker.

Le stage s'est conclu par deux spectacles le 8 juillet devant parents et amis.





AMICALE ANCIENNES AUTORITÉS ANIÉROISES (A4)

Procès-verbal de notre assemblée générale
du 30 novembre 2022.

Lors de cette séance un nouveau comité a été élu
à l'unanimité des présents:
Présidente: Madame Mony SIMOS
Secrétaire: Madame Florence PULIDO
Trésorier: Monsieur Roger SERVETTAZ
Membre: Monsieur Serge SERAFIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 30 NOVEMBRE 2022

Présents: MMES M. GAVILLET, Mme Mony SIMOS, MM. P. ASCHERI, F. De PLANTA, W. GRIFFITHS, J. LOIZEAU, R. MASSET, P. PECAUT.

Excusé(es): A. BONVALLAT, F. PULIDO, MM. P. B. CHOLLET, G. DECHEVRENS, O. GUBELMANN, P. A. SCHMID, R. SERVETTAZ.

Madame GAVILLET, présidente, ouvre la séance en saluant et remerciant les participants à cette réunion. Nous reprenons avec plaisir nos activités après l'interruption due au Covid et aux problèmes de santé de deux membres du comité.

Ses remerciements vont également aux autorités communales pour la mise à disposition de la salle de réunion et au secrétariat pour l'expédition du courrier.

Madame la présidente rappelle le décès de deux anciens membres de notre Amicale, Mme C. MARCELIN et M. B. JANET.

1

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2

Dans son rapport, la présidente rappelle que les origines de notre Amicale née en 2008, sont issues de propositions de MM. P. YCOUTAU et R. MASSET. Elle en a repris la présidence au départ de M. A. HOFMANN soit depuis 2012.

Elle souligne le succès de notre réunion fondue et le projet de la visite du Palais fédéral à Berne, une idée de M. S. SERAFIN, mis en attente.

3

Dans son rapport, le trésorier rappelle que nous avons un carnet de comptes avec les entrées « subventions mairie » et les sorties « dépenses sorties, repas ». Les factures sont à disposition pour vérifications éventuelles.

Au 24.11.2022, nous avons à la Banque Raiffeisen la somme de fr. 7.040.54 et en caisse fr. 59.75.

Rapport approuvé à l'unanimité.

4

Élection du comité: Mme M. GAVILLET est à la recherche d'une présidente ou d'un président et il en est de même pour le secrétaire/trésorier.

Si tous les deux avouent avoir eu beaucoup de plaisir à collaborer, ils pensent qu'il convient aujourd'hui de passer le flambeau à des membres qui

auront d'autres idées notamment pour les voyages d'études ou les réunions.

5

De la discussion intéressante qui a suivi, M. F. DE PLANTA propose de s'adresser à M. C. LUSCHER, conseiller national, habitant d'Anières, pour organiser au printemps prochain la visite du palais fédéral, avant que ce dernier ne quitte ses fonctions.

Une autre visite pourrait être envisagée: le nouveau théâtre de Carouge, technique nouvelle et possibilité de combiner avec un repas.

Madame Mony SIMOS déclare accepter la présidence. M. R. SERVETTAZ avait annoncé qu'il était d'accord d'être membre du comité.

Madame GAVILLET propose qu'une assemblée générale soit convoquée au printemps afin d'organiser le futur comité et que notre amicale puisse poursuivre son chemin. Acceptée à l'unanimité.

Assemblée terminée à 19h35 suivie du traditionnel verre de l'amitié.

+ R. MASSET, secrétaire sortant



GYMANIÈRES

En 2022, le comité s'est réuni 2 fois, le 2 février et le 1^{er} novembre.



Les cours de gym ont pu se dérouler normalement durant toute l'année mais, à l'instar des années précédentes, avec dédoublement des cours en janvier et février, les mardis et vendredis en raison de l'indisponibilité de la salle de gym.

11 JUIN

Départ du Bol d'Or depuis la propriété Naville.

25 JUIN

Vogue d'Anières. Le stand de GymAnières a proposé des tartes salées confectionnées par ses membres. Le jeu proposé « Trouvez la pépite » a de nouveau rencontré un franc succès.

28 JUIN

Traditionnelle soirée de fin de saison.

6 SEPTEMBRE

Reprise de la gym et verrée de bienvenue.

9 DÉCEMBRE

Soirée de l'Escalade joyeuse et conviviale.

20 DÉCEMBRE

Marche et soirée conviviale.

GymAnières
Michèle Barnerat,
Présidente

VOLLEYBALL CLUB D'ANIÈRES

« LES ANCORS »

Rapport d'activités pour l'année 2022

Malgré un horaire d'entraînement plutôt tardif (21h-22h30), l'équipe du volley-ball (baptisée « Les Ancors » il y a déjà plusieurs années) se mobilise tous les mardis pour se retrouver, s'échauffer et améliorer son jeu.

Nous continuons à participer au championnat relax mixte, ce qui nous

permet de nous confronter à d'autres équipes et de rendre nos entraînements plus dynamiques.

En parallèle, nous sommes à la recherche d'une personne (ancien.ne joueur.euse) prête à nous coacher durant quelques entraînements.

Si vous êtes tenté.e d'intégrer l'équipe ou d'apporter votre expertise, passez nous rendre une petite visite un mardi soir à la salle communale d'Anières, nous serions ravis de vous accueillir!



TENNIS CLUB D'ANIÈRES



Rapport d'activités – Saison 2022

En 2022, le Tennis Club d'Anières est fier d'avoir pu reconduire plusieurs événements comme les traditionnelles rencontres d'interclubs juniors et adultes durant le mois de mai et juillet, le tournoi en interne en septembre, les stages d'été pour adultes, les stages mini-tennis et le tournoi pour les enfants de l'école de tennis à la fin de l'année scolaire et à Noël.

En compétition, notre club n'a pas démérité. En effet, nos 3 équipes compétitions, la féminine élite en 2^e ligue, les hommes élite en 2^e ligue, ainsi que l'équipe hommes jeunes-séniors en 2^e ligue ont pu se maintenir. À l'occasion des interclubs juniors, nos 2 équipes de juniors U15 et U 12 garçons ont défié les autres clubs genevois.

Nos enfants ont retrouvé avec plaisir le tournoi ATP du Geneva Open. Ils n'étaient pas moins de 40 à avoir été pris en charge un après-midi pour voir évoluer les joueurs professionnels sur les terrains du Parc des Eaux-Vives.

En avril, nous avons pu compter sur un soleil radieux pour illuminer notre journée portes ouvertes tout autant que lors de la traditionnelle fête de clôture du tournoi de l'école de tennis à la fin du mois de juin.

Toujours au niveau des événements, cette année aura été marquée par un tournoi innovant intitulé «la nuit du tennis» qui s'est tenu le 3 septembre dans une ambiance festive! Notre club fut l'instigateur de ce tournoi amical de double ouvert à tous les joueurs des clubs de Corsier, Hermance, Anières et d'ailleurs. La participation de 21 équipes, ainsi que de nombreux supporters ont marqué cette 1^{re} édition avec succès. Raclette et musique ont agrémenté cette soirée de compétition en toute convivialité.

Finalement, le club s'est illustré pendant la vogue d'Anières lors de laquelle nous avons invité tout participant, petits et grands, à venir tester la vitesse de leur service grâce à un radar préparé pour l'occasion.

Quelques statistiques concernant nos membres. Suite à une année exceptionnelle post-Covid en 2021 nous sommes revenus à un nombre total de membres de 301 par rapport au 352 de l'année passée. Il faut y voir un retour à une moyenne des années 2018-2020 avec 290 membres. Le nombre d'enfants/juniors a lui aussi marqué le pas pour un nouveau total de 166 par rapport au niveau record de 198 de l'année passée mais encore en ligne avec la moyenne de 160 des années 2018-2020.

À ce propos, nous saluons l'enthousiasme et l'engagement sans faille de Rosmarie Mettler en collaboration avec notre professeur, Jérôme Ferrari, qui continuent d'organiser les cours collectifs tout au long de la saison. Nous relevons aussi que les stages d'été enfants/adultes rencontrent toujours le succès qu'ils méritent et qu'ils deviennent incontournables d'année en année. Nous profitons de l'occasion pour remercier la mairie d'avoir

maintenu nos 13 heures d'hiver dans la salle de gym et d'avoir partiellement mis à jour le terrain no.1. L'entretien des terrains et la réfection de nos installations sont désormais nos priorités à court terme afin d'assurer la pratique de notre sport dans les meilleures conditions. Pour ce faire, nous devons compter sur le soutien de la mairie avec qui nous discutons régulièrement et que nous souhaitons convaincre de la nécessité d'une solution hivernale pour la pratique de notre sport. Ce projet, s'il voit le jour, permettra de libérer complètement et durablement la salle de gym pour d'autres associations et nous permettra de développer une véritable école de tennis.

Enfin, nous avons maintenu inchangées les cotisations pour l'ensemble des membres et ce pour la cinquième année consécutive, notre souhait ayant toujours été d'accroître le nombre de membres plutôt que d'augmenter les tarifs des abonnements.

Nos remerciements finaux vont à toutes celles et ceux qui font vivre le tennis à Anières mais aussi à celles et ceux qui s'investissent pour notre club attractif et ancré dans le microcosme du tennis genevois.

Pour le comité du TCA
Patrick Belloni,
Président

FC COHERAN



Rapport d'activités pour l'année 2022

Après deux saisons compliquées en raison du Covid, nous avons enfin pu vivre une année 2022 quasi normale. Tous les championnats de la saison 2021-2022 ont pu être joués normalement et nous avons enfin pu reprendre l'organisation des manifestations, qui sont si importantes pour le club, tant au niveau financier qu'au niveau du contact entre les membres du club.

Niveau sportif, la saison 2021-2022 s'est terminée en juin sur deux notes très positives. La première a été le maintien obtenu par notre équipe fanion pour leur 1^{re} saison en 3^e ligue et le titre de champion genevois de l'équipe des juniors A du Team Rive Gauche (groupement junior entre l'US Meinier, le FC Choulex et le FC Coheran), qui marque le second titre genevois en deux saisons pour le Groupement.

Le développement de notre section juniors est également un point de satisfaction pour le comité avec plus de 170 juniors jouant dans nos différentes équipes dont notre école de foot avec plus de 70 enfants entre 4 et 8 ans.

Les mois de juillet & août nous ont vu organiser cinq semaines de camps « Multisport » avec nos amis du Tennis d'Hermance, du Rugby d'Hermance, les Black Boys (hockey sur gazon) et le club de Handball de Corsier mais également des semaines « Foot », d'abord en petit groupe durant deux semaines en juillet puis notre traditionnel COHERAN FOOTBALL CAMP la semaine avant la rentrée scolaire avec une centaine de participants.

À fin août, la saison 2022-2023 a débuté pour nos équipes avec un premier tour qui s'est achevé à fin novembre.

Comme mentionné en introduction de ce rapport, nous avons enfin pu organiser à nouveau certaines manifestations, qui étaient à l'arrêt depuis 2-3 ans.

Dans l'ordre, nous avons participé à la Vogue d'Anières en juin, à la Fête du 1^{er} août à Hermance et à la Fête de la Courge en octobre. De notre côté, nous avons pu organiser à nouveau notre traditionnel tournoi de l'Ascension en mai avec un tournoi merveilleux le mercredi soir, le tournoi interne de fin de saison en juin et notre repas de soutien le 19 novembre dernier à Corsier avec plus de 220 personnes présentes.

C'est un immense plaisir pour le comité et nos équipes de bénévoles de travailler à nouveau sur ces événements, réunir à nouveau nos membres dans ces moments de partage et montrer une image dynamique de notre club.

Last but not least, une décision très importante a été prise le 18 mars dernier par le Grand Conseil genevois avec l'acceptation de modifier la zone des « Ambys », passant cette dernière d'agricole à sportive. Ce vote va pouvoir permettre aux trois communes du Coheran de travailler sur le projet de nouveau stade que l'ensemble du club attend depuis près de 13 ans. Nous espérons pouvoir vous donner des bonnes nouvelles dans notre rapport de l'année prochaine à ce sujet.

En conclusion, nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui suivent nos équipes sur les différents terrains du canton de Genève durant toute l'année et les différents bénévoles qui travaillent semaine après semaine pour nos joueurs.

Merci également à nos fidèles partenaires et à nos membres avec qui nous travaillons année après année et qui nous soutiennent dans notre développement.

Un immense remerciement également aux trois communes du CoHerAN pour leur soutien ainsi qu'aux personnels administratifs pour leur aide tout au long de l'année.

Le comité du FC COHERAN
www.fccoheran.ch



SAUVETAGE HERMANCE

Rapport d'activités 2022



FORMATION

Nos sauveteurs et sauveteuses se sont formés comme chaque début de saison au BLS-AED, cours de matelotage et équipiers, cours aux pilotes d'interventions, recherche en ligne, de nombreux exercices dont celui de l'école d'ambulanciers... 88 membres ont suivi des formations et ont reçu le feu vert pour partir en intervention.

UNITÉ D'INTERVENTION 447

Le 28 septembre 2022, le bateau de notre unité d'intervention 447 a été détaché de ses amarres, amené au large, désarmé de son moteur. Le bateau laissé à la dérive, récupéré le 29 septembre au matin par le pêcheur de Chens-sur-Léman. Le moteur a été retrouvé à moitié immergé dans la baie de Tougues par des promeneurs matinaux.

INTERVENTIONS

Il a été effectué 86 interventions de tout horizon. Cependant une majorité de celles-ci ont été pour des assistances à des canots moteur en panne mécanique ou à cours d'essence. De nombreuses heures de surveillance ont été assurées notamment lors de la Genève-Rolle, le Bol d'Or, translémanique, tour du lac à la rame, Triathlon de Genève ainsi que lors de manifestations planifiées par la police.

QUELQUES CHIFFRES

Type de cours	Nombre de cours	Nombre de personnes
BLS-AED	8	88
Formation Equipier	6	41
Formation Pilote	3	17
Exercice COHERAN	Vidéo projetée	
Cours matelotage	2	12
Cours motopompe	1	6
Cours planchage	1	6

FESTIVITÉS

Enfin, nos fêtes ont pu être organisées. La fête du sauvetage a retrouvé sa splendeur au mois de juillet. Une très belle fête que tout le monde apprécie et les villageois ont répondu présents. Puis le sauvetage a tenu ses traditionnels stands le 1^{er} août, en proposant des pâtisseries et bières. À la mi-août, le sauvetage a assuré la sécurité sanitaire du Jazz sur la plage d'Hermance. Aucun cas sanitaire n'a été déploré du vendredi au samedi.

L'ATELIER DU VILLAGE



C'est la belle histoire d'un rêve un peu fou, né depuis très longtemps du constat sans appel que la créativité permet les liens et que la vie est lien ! Après beaucoup de réflexion et quelques ateliers au village, le moment est venu de mettre des mots sur le rêve et une première présentation a eu lieu en 2021 devant la commission sociale de CoHerAn. En 2022, ce rêve a rencontré le collectif sous la forme d'un petit groupe de personnes partageant ce constat et de là est né le comité de l'association.



LE 3 MAI, Christiane HENZI, initiatrice du projet, présente l'atelier du village à la commission sociale d'Anières. Cette présentation a été entendue et appréciée. Il en est ressorti l'importance de l'ouverture vers d'autres sources de financement ainsi que celle d'ancrer ce projet dans une association, signe tangible de l'intérêt du village dans cette entreprise. Il a été également établi à cette occasion que pour pouvoir lancer ce projet, il fallait trouver un local, de sorte à pouvoir donner une âme au lieu et permettre aux créations de sécher tranquillement.

Quelques personnes sensibles à la créativité, ont montré leur intérêt à la création d'une association et c'est ainsi qu'est née l'association de « L'Atelier du village ». Le 23 juin a eu lieu la première assemblée générale constitutive. Les personnes suivantes ont été élues au comité :

Joëlle Libois: présidente
Hervé Gaudart: trésorier
Catherine Dechevrens: secrétaire
Pavla Villard: membre
Helen Fonjallaz: membre
Christiane Henzi: coordinatrice de l'atelier, membre consultatif

Nous avons également finalisé un logo, établi des statuts et ouvert un compte Postfinance.

LE 25 JUIN, nous avons eu le plaisir de participer à la vogue d'Anières, lors de laquelle, une quarantaine de personnes sont venues regarder, peindre ou poser des questions et plusieurs d'entre elles ont dit vouloir être informées du moment où, un local trouvé, nous donnerions suite à l'aventure.

DURANT L'ÉTÉ, nous avons proposé plusieurs ateliers de vacances à l'épicerie du village. Ayant tenu notre AG fin juin 2022, nous avons eu très peu de temps pour communiquer dans la région et si nous en doutions encore, nous avons vu l'importance d'une communication bien pensée et bien diffusée. C'est un domaine à soigner en 2023.

EN SEPTEMBRE, rencontre avec la personne responsable des subventions et des manifestations à la mairie d'Anières afin de faire une évaluation de l'été et d'évoquer l'avancement du projet, en particulier des locaux éventuels. Depuis cette date, notre projet est resté en dormance, le local étant la pièce maîtresse manquante. Nous avons mis entre parenthèse la recherche de fonds et les ateliers.

Durant le mois de septembre 2022, Hervé Gaudart et Christiane Henzi, tous deux membres du comité, ont exposé à la galerie d'Anières ... une belle occasion de parler de notre projet et de se faire connaître en tant que convaincus des bienfaits de la créativité.

Une belle aventure !

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui se sont déjà intéressées à notre projet dont Teresa Neciosup qui nous accueille toujours avec chaleur sur la terrasse du Petit Panier et tout particulièrement la mairie d'Anières qui montre de l'intérêt pour notre projet et nous aide à aller de l'avant.

Le comité de l'Atelier du village





ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'ANIÈRES (APEA)



L'Association des Parents d'Élèves d'Anières (APEA) a mené différentes activités durant l'année 2022.

PLUSIEURS FOIS DANS L'ANNÉE

Opération «Croque-fruits»: distribution gratuite de fruits (provenance locale) aux élèves durant la récréation.

JUIN

Fête des Promotions: Organisation de diverses activités en collaboration avec l'école d'Anières.

Organisation de «la semaine sans écran» avec la collaboration des APE de Corsier et d'Hermance

AOÛT

Café-croissants» proposé et offert dès 8h le jour de la rentrée scolaire, pour accueillir les nouvelles familles et retrouver les connaissances.

DÉCEMBRE

Fête de l'Escalade: Organisation d'une séance photomaton avec photo souvenir pour tous les élèves.

Le comité de l'association s'est réuni à plusieurs reprises en 2022. Lors de l'assemblée générale (combinée avec celle du P'tit Resto) qui s'est tenue en novembre, le comité a été élu comme suit:

- › Démission de Mme Suzana Milicevic, Mme Laura Fantini
- › Élection de Mme Charlotte Patchell; Mme Erika Reynaud; Mme Eugénie Brutyo; Mme Marion Aubert; Mme Silke Gutzman; Mme Sylvia Rougemond
- › Réélection de Veronica Baez (trésorière), Nubia Schrevel, Ulas Aktunc, Sonia Ryser, Arnaud Falk-Vairant, Diane Jousson, Julia Zhu, Malissa Voegeli (co-présidente) et Julie Suter (co-présidente et secrétaire).

P'TIT RESTO

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture
- 2 Acceptation du procès-verbal de l'AG du 1^{er} décembre 2021
- 3 Rapport d'activité du Comité 2021/ 2022
- 4 Présentation des comptes pour l'année 2021/2022
- 5 Rapport des vérificatrices des compte
- 6 Élection du nouveau Comité
- 7 Élection des vérificateurs aux comptes
- 8 Présentation des activités 2022/2023
- 9 Divers



1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Présidente, Mme SCHAUENBURG prend la parole et déclare l'Assemblée Générale ouverte. Nous avons eu une année assez mouvementée, pas concernant les enfants mais plutôt au niveau administratif et avec notre relation avec la Mairie d'Anières.

Elle remercie la commune pour son soutien financier au P'tit Resto ainsi que l'équipe du groupe Kidelis pour leur écoute et suivi, qu'elle remercie également pour leur présence ce soir.

Le comité remercie chaleureusement Mme CHAVAZ qui s'est occupée de nos comptes durant de nombreuses années et qui n'a malheureusement plus le temps de le faire.

Cette année nous avons pu organiser à nouveau l'AG avec l'APEA. Etant donné que nous avons l'intérêt de nos enfants à coeur, il semblait intéressant d'organiser les deux événements successivement. Finalement même si nous sommes peu, l'association fonctionne bien grâce et surtout au travail quotidien d'Adriana et Marie-Luce qui servent les enfants, réajustent les menus avec Kidelis, collaborent avec le GIAP et font remonter les problèmes auprès des représentants de la Mairie. Nous sommes fortes d'échanges francs et réguliers ce qui amène une excellente ambiance au sein du comité.

Nous avons focalisé nos activités sur les repas et non sur les activités annexes qui sont du ressort de l'équipe du GIAP ou de l'APEA.

2 ACCEPTATION DU PROCÈS- VERBAL DE L'AG DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de l'AG du 1^{er} décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

3 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ 2021/2022

Collaboration quotidienne entre les membres du Comité sur place, l'équipe du GIAP et Kidelis.

Kidelis a offert les Marmites de l'Escalade (1 pour les petits et 1 pour les grands).

Durant l'année, le Comité a rencontré le GIAP et M. JOST.

Mai 2022: annonce de la Mairie de ne plus prendre en charge les comptes du P'tit Resto.

Recherche d'une nouvelle fiduciaire et choix porté sur la fiduciaire Fidawa, Mme Morel qui avait remplacé Mme Chavaz durant son congé maternité.

Mails à la mairie d'Anières afin de dénoncer l'oubli de cette dernière à la Fête des associations et divers dysfonctionnements (restitution de

la cuisine sale lors de locations, oubli lors des réunions concernant le début des travaux sur le parking...) qui nous ont touchés personnellement - excuses de la Mairie.

Juin 2022: rencontré M. Jost afin d'améliorer collaboration lors des repas.

Rencontre avec Mme CHAVAZ afin de pérenniser le contrat de Mme TOVANO et les vacances.

Visites régulières (2-3/an) de la présidente à midi afin de distribuer les repas aux enfants, saluer les animatrices du GIAP et faire une petite enquête de satisfaction des repas auprès des enfants.

Visite du diététicien de Fourchette Verte pour contrôle des repas et distribution.

4 PRÉSENTATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2021/2022 ET RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Mme Marie CHAVAZ, s'est occupée des comptes pour la Mairie et nous la remercions pour son excellent travail qui va se terminer en fin de cette année. Perte cette année de 710.48 CHF principalement due aux salaires et répercussion de cette augmentation sur les charges sociales.



Remerciements

Nous remercions Mmes BÉRY et BAEZ pour avoir révisé les comptes. Nous remercions également le comité pour leur collaboration et la maîtrise des dépenses ainsi que la Commune d'Anières et M. le Maire, M. WASSMER.

5 RAPPORT DES VÉRIFICATRICES DES COMPTES, MMES BAEZ ET BERY

LECTURE DU RAPPORT PAR MME BERY ET MME BAEZ

« En notre qualité de contrôleuses aux comptes de l'Association du P'tit Resto d'Anières, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2022. » Nous avons procédé à plusieurs vérifications soit :

- 1 Analyse critique du bilan et du Pertes et Profits.
- 1 Vérification par sondages des entrées/sorties caisse.
- 1 Vérification par sondages des entrées/sorties banque (cpte BCGE et compte postal).
- 1 Vérification de l'imputation dans les comptes de produits et charges.
- 1 Revue des pièces justificatives et vérification de la comptabilisation dans les comptes de Pertes et Profits.

Nous avons constaté :

- 1 Que la comptabilité était régulièrement tenue et bien présentée.
- 1 Que le bilan et le compte d'exploitation concordaient avec le grand-livre.

Sur la base de cet examen, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Nous remercions la trésorière pour la bonne tenue des comptes.

À l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les comptes 2021-2022.

6 ÉLECTION DU NOUVEAU COMITÉ

Mme SCHAUBENBURG assure la présidence du Comité du P'tit Resto et si aucune objection ne se présente, elle accepte de continuer avec plaisir. Aucun nouveau membre ne s'est présenté, le Comité actuel doit rester actif ; il se compose jusqu'à la fin de l'année scolaire de Mmes COMMISSO, TOVANO, MARTI et SCHAUBENBURG. La ré-élection du comité est acceptée à l'unanimité.

7 ÉLECTION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Mme BÉRY démissionne de la vérification aux comptes et Mme BAEZ se propose pour le prochain exercice et nous les en remercions.

Pour la nouvelle vérificatrice aux comptes, nous avons Silke GUTZMANN (nouveau membre de l'APEA).

8 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 2022/2023

- 1 Le 12 décembre, nous allons proposer la soupe de l'Escalade à nouveau offerte par Kidelis.
- 1 Réunions avec M. JOST afin d'assurer le suivi de la collaboration durant les repas.
- 1 Réunion avec le Maire afin d'harmoniser la collaboration et le dialogue avec la Mairie.
- 1 Participation du comité au pique-nique de fin d'année.
- 1 Visites régulières de Mme SCHAUBENBURG auprès d'Adriana, Luce et les enfants.
- 1 Mettre en avant le P'tit Resto auprès de la population d'Anières.

9 DIVERS – QUESTIONS

Si le P'tit resto ne trouve pas de nouveau comité, quelle est l'issue de l'association ?

Combien de communes ont municipalisé leur restaurant scolaire ?

Les repas sont appréciés par les enfants des mamans de l'APEA.

Les menus végétariens sont proposés 2 jours par semaine, pas le même jour.

Remise en question de l'équipe de la cuisine, produits Bio et producteurs genevois locaux.

Est-ce que Kidelis envisage d'augmenter leurs prix en 2023 – à voir avec la direction et le prix des repas.

A quand la construction du nouveau P'tit Resto – M. PÉCAUT répond : doit être voté et pas avant 2025.

MEMBRES DU COMITÉ

Patricia SCHAUBENBURG, présidente

Isabelle MARTI, excusée

Valnice NOBRE COMMISSO « Adriana », aide-cuisinière du P'tit Resto

Marie-Luce TOVANO, aide-cuisinière du P'tit Resto

PRÉSENTS

Pascal PÉCAUT, adjoint au Maire d'Anières

Julie SUTER, membre de l'APEA

Christophe FOUQUET, chef de production Kidelis

Malisa VOEGELI (APEA)

Arnaud FALK-VAIRANT (APEA)

Ulas AKTURC (APEA)

Suzana MILICEVIC (APEA)

Laura FANTINI (APEA)

Elisabeth BERY, contrôleuse aux comptes et représentante Mairie Anières

EXCUSÉS

Marco PULIDO, Mairie d'Anières, responsable technique

Mme CHAVAZ, Mairie d'Anières, comptable du P'tit resto

Marie-Laure PISANO, assistante administrative Kidelis

Sonia RYSER (présidente APEA)

Christophe JOST, responsable du GIAP et des Animatrices

Claudine HETSCH (Adjointe au Maire) contrôleur aux comptes APEA

Anne-Françoise MOREL, Mairie d'Anières, fiduciaire Fidawa

Veronica BAEZ, contrôleur aux comptes (APEA)

ASSOCIATION « ANIÈRES UN VRAI VILLAGE »

Bilan des activités 2022

En raison du COVID, nous n'avons pas convoqué d'AG en 2021 mais nous aurons une AG prochainement pour valider le rapport d'activités et les comptes 2022. Le comité s'est réuni 6 fois en 2022, sans compter les rencontres informelles et les échanges téléphoniques.

1. PYLÔNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE À ANIÈRES

1.1 Gaillé

Suite à notre opposition, toujours aucune nouvelle.

1.2 Antennes sur la commune

Au début de l'année 2021, le mât d'antennes en dessus de la Mairie émet en 5G wide (5G basique non milimétrique) à la suite d'une modification considérée comme « mineure ». Nous en avons averti nos autorités qui n'étaient pas au courant, car les opérateurs n'ont aucune obligation d'avertir ni les autorités locales, ni de déposer une mise à l'enquête publique pour ce genre de modification.

Une augmentation de l'électromog ambiant a déjà eu lieu en 2019, ainsi que deux changements d'antennes, dont la mise en place d'antennes adaptatives sur le mât, toujours sans que les opérateurs soient obligés d'informer les autorités et la population.

Suite à la modification en 5G wide, nous avons observé que l'électromog a encore augmenté, particulièrement depuis l'été 2021, dont des signaux pulsés la nuit dans tout le village. Nous en avons aussi averti nos autorités. À la fin de l'année 2021, nous avons envoyé un important courrier à nos élus pour qu'ils se positionnent sur les changements de l'annexe 1 de l'ORNI par la Confédération. Le maire devait interpellier l'Association des communes genevoises à ce sujet, sachant que les autorités communales ont très peu de pouvoir en la matière. Toutefois, il s'agissait pour le maire de savoir si des actions pouvaient être entreprises. Le courrier rappelle également l'application du principe de précaution ce qui amène à préavis négativement toutes les installations d'antennes (courrier du 28 avril 2022 à la signature du maire).

Nous n'avons plus reçu de nouvelles depuis ce courrier.

A savoir, selon nos recherches, AXIANS a fait un appel d'offres à de nombreux propriétaires entre Anières et Hermance (rte de Chevrens). En raison du principe de précaution adopté sur Anières, il importe de rester très vigilant et d'informer la mairie en cas de projet de nouvelles installations d'antenne.

2. CONSTRUCTION TERRAIN BACHOFEN, RUE DE L'ASPERGIERE

Après des années de lutte pour que le terrain Bachofen, au centre du village, puisse être acheté par la commune et avoir ainsi une réalisation compatible et harmonieuse avec le bâti du vieux village, conformément au plan directeur de 2007, nous avons dû nous mobiliser face à un projet qui ne respecte nullement les critères invoqués.

En raison de l'autorisation de démolir et de construire sur le terrain Bachofen parue le 17 octobre 2022, et de la présentation des différentes étapes de sa construction par les promoteurs et architectes au voisinage (19 septembre 2022). Il a été décidé par le comité d'Anières un vrai village de lancer une pétition contre ce projet, projet sensiblement différent de celui dont nous avions connaissance qui avait été présenté en 2019. En effet, les pétitionnaires ne sont nullement contre une construction respectueuse de l'environnement, mais le nouveau projet possède un étage de plus et est au maximum des gabarits, et même le dépassant.

Après la sortie de la FAO le 17, le voisinage a averti l'association Anières un vrai village le 31 octobre. Après examen du dossier, le comité a décidé de faire une pétition et un recours. L'association a engagé pour cela un avocat au vu de la complexité du dossier. La pétition a recueilli 561 signatures, adressée à la commune, dont nous n'avons pas encore eu de retour. Le recours a été déposé le 16 novembre 2022.

Durant le suivi de ce dossier, nous avons été choqués de subir, pour la première fois, des pressions de la part des promoteurs et de personnes élues de la Commune. Ce qui va à l'encontre de la liberté d'expression et d'actions démocratiques donnée à tous citoyens et associations. Il faut savoir également que nous avons cherché les noms des propriétaires, mais que ceux-ci restent dissimulés derrière des sociétés ou des avocats.

▲ COMMENTAIRE DE LA COMMUNE

L'Exécutif n'a jamais exercé de pression sur l'association « Anières un vrai village ». Au contraire, il lui a à plusieurs reprises proposé des rendez-vous pour faciliter les échanges sur ce dossier. L'association a d'ailleurs pu rencontrer le promoteur lors d'une séance d'information en présence du Conseil municipal le 16 janvier 2023. À la connaissance de l'Exécutif, il n'y a pas non plus eu de pression exercée de la part d'autres élus communaux. Toutefois, ce sujet est pris au sérieux.

▲ COMMENTAIRE DE LA COMMUNE

Le gabarit du projet a été validé par l'Office des autorisations de construire, organe cantonal compétent en la matière.



Nous remercions l'ensemble des pétitionnaires pour leur mobilisation et les autres recourants pour leur investissement et leur soutien.

3. PROJET DE LOI DE DÉCLASSEMENT ET ÉTUDE DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION SUR 28 260 M², TERRAIN FAMILLE GAVILLET

Aucune suite en 2022.

4. RÉFÉRENDUM CONTRE LE PROJET DES NAVETTES

Suite une relance des discussions entre différentes communes de la rive gauche pour réétudier un projet de navette, un nouveau projet plus adapté, avec un financement plus équilibré entre les différents partenaires (la banque Lombard Odier et les communes) concernés est à l'étude jusqu'en 2023.

Les ports choisis sont ceux de Corsier pour la rive gauche et de Bellevue pour la rive droite.

Si le projet aboutit après la période d'études et de préparation, un essai de 2 ans commencera en 2024 pour deux ans. Une demande d'autorisation doit être faite au niveau de la Confédération.

Un mouvement de citoyens s'est créé à Corsier contre ce projet.

Anières un vrai village n'a pas été contacté.

5. FERME DE L'ASTURAL

Pour rappel :

La Fondation du Logement d'Anières a voté pour démolir « la Ferme de l'Astural » et non la rénover. Un comité d'habitants d'Anières s'est créé pour sauver ce bâtiment ancien de l'entrée du hameau de Chevrens et a lancé une pétition, le 6 février 2019. La pétition a récolté 364 signatures. Le comité pétitionnaire a suspendu la récolte en attendant un éclaircissement des projets qui seront proposés par les architectes. Si la démolition est maintenue, la pétition sera réactivée.

À la suite d'une mise au concours qui devait présenter 2 projets qui détermineraient si la ferme de l'Astural serait démolie ou pas, la Fondation pour le logement a reçu 20 projets. Un projet a été choisi en interne, il n'y a pas eu de consultation ni du conseil communal, ni de la population. Ce projet ainsi que les autres ont été exposés le 21 mai 2021 dans la ferme de l'Astural. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consultation de la population et nous regrettons aussi que le 2^{ème} projet n'ait pas été choisi car il gardait au moins

l'âme de ce bâtiment et se serait bien intégré dans l'architecture du hameau.

▲ COMMENTAIRE DE LA COMMUNE

Le concours d'architecture n'a pas formellement exclu la démolition du bâtiment. Parmi les 20 bureaux d'architecture ayant soumis une offre, aucun n'a proposé une rénovation du bâtiment existant. Une fois le verdict rendu par le jury, composé entre autres de membres du Conseil municipal, le lauréat peut légitimement lancer le projet.

Le comité d'Anières un vrai village reste disponible pour soutenir ou conseiller les personnes impliquées contre la démolition.

Dossier à suivre de près.

6. RUE DE L'ANCIEN-LAVOIR 5 – ZONE 5 VILLAS

Pour rappel :

Malheureusement, nous avons appris en novembre 2020, trop tard pour agir, qu'un projet de construction d'un bâtiment de 3 étages à toit plat avait reçu l'autorisation de construire en avril 2020, ainsi que dans le printemps 2021 la construction de 2 villas à toits plats.

Ces constructions sont en voie de finalisation, avec pour résultat une entrée du village par l'Ancien Lavoir qui est devenu totalement dissonant par rapport au centre du Village. Le même phénomène a déjà eu lieu à Bassy où la nouvelle construction détonne complètement au milieu des maisons avoisinantes, plusieurs personnes se sont plaintes auprès de notre association.

Concernant également la rue de l'Ancien Lavoir et le chemin des Avallons, un arbre a été abattu pour raison qu'il aurait été malade.

Nous rappelons que ce sont les membres de l'association ou habitants d'Anières qui doivent nous contacter si des projets ou autres problèmes leurs semblent inappropriés pour le village. Ensuite, le comité décide si nous agissons ou pas.

Nous avons été contactés par une personne qui aimerait que l'on développe davantage d'aspects écologiques dans nos actions. Nous en sommes très heureux et attendons les propositions.

Si quelqu'un est intéressé à faire partie du comité et ou aider sur le plan administratif, il est le bienvenu.

A première vue, le tronc est parfait sans trace de maladie, ce que nous a indiqué un ami travaillant dans le bois. Pour les autorités cet arbre était malade.

7. AVALLONS

Autre dégradation architecturale, le bout du chemin des Avallons, malheureusement là aussi les villas et immeubles cubes changent le panorama qui était magnifique depuis la Côte-d'Or!

L'association a demandé à nos autorités successives de défendre une architecture villageoise harmonieuse particulièrement pour le Centre du Village, ainsi que le prévoit nos statuts. Nous espérons au minimum un préavis négatif explicite pour toute nouvelle construction qui, par son aspect extérieur (cubes, toits plats) ne serait pas en harmonie avec l'architecture du village. Tel n'est pas le cas.

Selon nos statuts, l'association n'intervient pas sur les zones villas, toutefois nous restons vigilants en la matière au vu de l'évolution si rapide des constructions sur notre commune rurale.

Bernadette GRELLY,
Présidente

ARTISTES EN HERBE

Résumé des activités de l'année 2022.



CRÉATION DE L'ASSOCIATION (27 JANVIER)

Constitution et formation du premier comité

VOGUE D'ANIÈRES (25 MAI)

Stand atelier artistique (Manga, Terre, Peinture maquillage enfants) avec la participation d'environ 50 enfants.

STAGES D'ÉTÉ (4 AU 8 JUILLET ET 15 AU 19 AOÛT)

Participation de 13 enfants dont 2 ukrainiens qui se sont vu offrir le stage par la Commune.

FÊTE DU 1^{ER} AOÛT

Stand de création artistique / Bricolage avec la participation d'environ 60 enfants.

SORTIE AU MAMCO (16 OCTOBRE)

Visite guidée d'une exposition de peinture avec la participation de 9 familles.

ATELIER DÉCORATION NOËL EN FAMILLE (27 NOVEMBRE)

Participation de 12 enfants et 8 adultes.

Exposition à la Galerie d'Anières des travaux des enfants des ateliers créatifs.

COURS HEBDOMADAIRES D'EXPRESSION CRÉATIVE

Intégration de 4 enfants du foyer Saint-Vincent.

LA PÉTANQUE D'ANIÈRES

En cette année 2022, la Pétanque d'Anières s'est distinguée par de nombreuses victoires en concours ainsi qu'une très belle présence aux championnats cantonaux et suisses. Nous sommes par ailleurs fiers de vous annoncer que nous avons été proclamés « champion cantonal interclubs – 1^{re} ligue » grâce à une saison sans aucune défaite. Une première pour Anières depuis la création du club.

En 2022, le club comptabilisait 51 membres dont 31 licencié-e-s. Nous

avons eu l'honneur de participer à la Vogue d'Anières et nous réitérons notre volonté d'être davantage actifs au sein de la commune.

Cette année a aussi été marquée par la mise en place de petits travaux pour réduire le bruit au boulodrome afin d'améliorer notre entente avec le voisinage.



Nous remercions la Commune pour sa fidèle collaboration ainsi que toute l'aide apportée à notre association.

Le Comité

IMPRESSUM

ÉDITÉ PAR

Commune d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières
T +41 22 751 11 45
www.anieres.ch
info@anieres.ch

CONCEPTION ET RÉDACTION

Claire Armeli

RÉALISATION

S agence

PHOTOS

Couverture: Olivier Riethauser
Page 2: Olivier Riethauser
Pages 4-5: Olivier Riethauser
Pages 54-55: Olivier Riethauser
Pages 74-75: Olivier Riethauser

IMPRESSION

Printissimo SA
Tiré à 80 exemplaires
Imprimé sur papier offset 100 gr certifié FSC



Route de la Côte-d'Or 1
CH – 1247 Anières
T +41 22 751 11 45
info@anieres.ch

ANIERES.CH

